

Au surplus, pour éviter les abus, ni perruquiers ni barbiers n'étaient en droit, même au XVIII^e siècle, d'avoir plus d'un atelier ou salon ⁽¹⁾. Ils avaient à exiger de l'apprenti, outre les pièces du métier, un certificat de fidélité, d'exactitude et de bonnes mœurs ⁽²⁾.

Pour l'exercice de la profession, des privilèges s'accordaient parfois, en dépit des dispositions corporatives. Sur une requête lui remise en 1733, le prince Georges-Louis de Berghes, transcrivit de sa propre main cette décision : « Attendu que le mari d'Elisabeth Baïs a été mon barbier avant que je fusse prince, j'ordonne au Gouverneur (de l'association) de recevoir son fils sans lui rien demander ⁽³⁾. » En 1739, une Française, Anne-Marie Lemaître, supplia le même prince de lui permettre « de vaquer à monter des coiffures pour les dames et autres ouvrages de couture en toiles, sans être inquiétée ou molestée à ce sujet ». Sur l'appui prêté à cette requête par le représentant du roi de France à Liège, G.-L. de Berghes accorda l'autorisation sollicitée ⁽⁴⁾.

Le mot **barbier** commençait à être disqualifié dans le vocabulaire usuel. Le « barbier » visait à lui substituer, comme le perruquier d'ailleurs, le terme de « coiffeur ». Conservant ses principes prohibitionnistes jusqu'à la fin de son existence, la compagnie continuait en 1782, à exiger l'achat de la profession et à défendre « à ceux qui ont acquis les droits de barbiers et non ceux de perruquier, d'exercer l'état de perruquier et de coiffeur ⁽⁵⁾. »

Non seulement la compagnie veillait à la stricte observation de ses statuts, mais en 1780 le grand mayer n'avait point cessé de choisir un « facteur d'office » pour agir contre les artisans qui contreviendraient aux règlements et aux édits concernant les barbiers et les perruquiers.

Le 1^{er} mai 1769, le prince Charles d'Oultremont avait autorisé la compagnie à mettre son greffe à l'encan. Elle en usa l'an 1781, à preuve cet avis paru dans la *Gazette de Liège* du 11 juin de la même année :

« La Régence des corps des perruquiers et barbiers exposera en vente publique et au plus offrant, mardi 19 juin courant, à 4 h. après-midi, dans la chambre de Saint-Bonaventure, située dans les cloîtres du couvent des RR. PP. Mineurs à Liège, le greffe des dits corps, aux prix, clauses et conditions à prélière, que les amateurs pourront voir chez le s^r Harzéus, maître régent, et chez le s^r prélocuteur Gilkinet. »

Les jours de cette compagnie étaient comptés. Son existence ne tenait plus qu'à un... cheveu. Les événements du 18 août 1789 supprimèrent pour quelque temps le faible lien qui entravait la liberté de la profession de barbier. Cependant, peu après la restauration princière en 1791, Hoensbroeck ordonna la remise en vigueur des règlements du corps des perruquiers et des barbiers. Sur demande de celui-ci, le Conseil de la Cité autorisa la restitution des archives à cette institution corporative ⁽¹⁾. Celle-ci sombra définitivement à la deuxième entrée des troupes républicaines, le 28 juillet 1794.

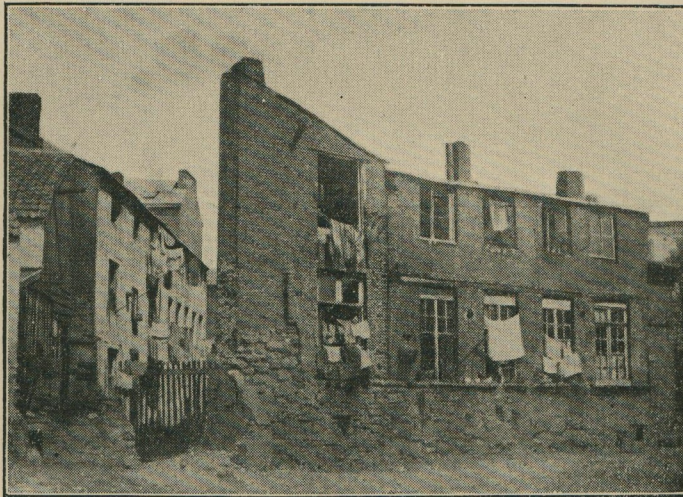
Barbou

QUAI DU — s'étend de l'extrémité du boulevard de la Constitution à l'Abattoir.

Les vieux Liégeois seuls se rappellent la **rivière le Barbou**, dont le nom a été transmis au quai la remplaçant. Beaucoup d'entre eux ont dirigé leurs pas,

dans leurs moments de loisir, vers les rives pittoresques de cet ancien cours d'eau, où s'y sont adonnés aux pacifiques plaisirs, soit de la natation, soit de la pêche.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, le Barbou formait encore un cantonnement de pêche très recherché. Des sociétés d'amateurs parfois s'en rendaient adjudicataires. Les associés, négociants, tanneurs, industriels arrivaient, tous vêtus de la blouse bleue alors en honneur dans la bonne bourgeoisie, et se livraient à leur plaisir favori. On voyait jusqu'à six nacelles de



Le Barbou immédiatement avant son comblement (1873)

Cliché Max Bienfait

pêcheurs. Les maisons riveraines se trouvaient pourvues d'aubettes, d'escaliers en saillies et munis de perches servant à suspendre les filets ⁽²⁾.

De quelle vue agréable on jouissait des bords du Barbou ! Si loin que l'œil portât, il ne découvrait que champs verdoyants et cours d'eau aux gracieux méandres. On remarquait, du côté de la Meuse, les longs prés du Dos-Fanchon ⁽³⁾; vis-à-vis, vers l'Est, les immenses pâturages de Droixhe au fond desquels apparaissaient le charmant village de Jupille et les collines boisées qui le dominent. Au Sud, à travers les vastes prés Saint-Denis, on apercevait, à l'arrière-plan, une partie du populeux quartier d'Outre-Meuse. Le comblement du Barbou et des cours d'eau voisins, ainsi que l'édification de nombreuses demeures, ont rétréci considérablement le cadre de ce riant tableau et en ont affaibli les beautés originales.

⁽¹⁾ RCC, r. 1791-1792, f. 70. — Une partie de ces archives existe aux AE à Liège.

⁽²⁾ BÉTHUNE, *Meuse et Ourthe*, p. 23.

⁽³⁾ Voir *Dos-Fanchon*.

⁽¹⁾ CP, Prot., r. 1729-1731.

⁽²⁾ CP, Prot., r. 1773-1776.

⁽³⁾ Ibid., 23 mars 1733.

⁽⁴⁾ Ibid., *Liasse Barbier*.

⁽⁵⁾ CP, Prot., r. 1782-1785.

Le Barbou était fort ancien. Vers lui, convergeaient les eaux de la plupart des biez d'Outre-Meuse. Il avait plus d'étendue que le quai portant son nom.

Le biez du Saucy qui se trouvait en amont existait certainement dès le XIII^e siècle. Le Barbou à son tour devait constituer un cours d'eau distinct à cette époque. Il était, en tout cas, séparé de la Meuse, alors que l'île du Dos-Fanchon appartenait au prince-évêque et à la cathédrale, mais on ne connaissait pas encore la rivière sous le nom de *Barbou*. Tout à la fin de ce XVI^e siècle, parmi les occupants de l'île du Dos-Fanchon, il y avait un nommé Wathieu de *Barboux* ⁽¹⁾. Celui-ci était-il un descendant de Jean de Kemexhe, dit du *Barbeaul* que l'on voit assister le 26 octobre 1456, à un *relief* ⁽²⁾ du fief des eaux de la Meuse? Ce qui est vraisemblable, c'est que le nom du sieur de *Barboux* est passé à la rivière. Seulement l'*x* terminal n'a pas tardé à être supprimé. En 1723, les représentants de Wathieu de *Barboux* occupaient encore les terres de ce dernier sur l'île du Dos-Fanchon.

En 1860, le Conseil communal acceptait la cession gratuite de terrains, offerte par la famille Scroncx, dernier propriétaire de l'ancienne île du Dos-Fanchon, en vue de créer des quais le long de la Meuse et du Barbou. Ce fut en 1872 que le même Conseil adopta le plan pour le remblai de divers bras de rivières du quartier d'Outre-Meuse, dans lesquelles était compris le Barbou. L'entreprise des travaux de comblement général fut adjugée au prix de 322,320 fr. Au bout de deux ou trois ans, le quai était créé. La plantation des arbres se fit bientôt après, sur le terre-plein qui occupe à peu près l'emplacement où coulait le Barbou.

De nouvelles améliorations de voirie ont été apportées au quai en notre siècle. Un plan d'élargissement a été adopté par le Conseil communal le 22 décembre 1902 et approuvé par le Roi le 21 avril 1903.

Barbou

PASSERELLE DU — (Voir pont de Bressoux.)

Baron

RUE DU — va de la rue Renardi à la rue Bernalmont.

Depuis un temps immémorial — plusieurs vieillards

de la localité nous l'ont assuré —, cette rue a été appelée *rue du Baron*. Jusqu'en 1879, elle commençait à l'intersection des rues Petites-Roches et Grand-Vinâve et se terminait au débouché de la rue Mamelouck, après avoir tracé un coude prononcé. Cette année-là, la première partie de la rue du Baron a été ajoutée à la rue Tribouillet. Le tronçon qui aboutit rue Mamelouck avait seul conservé la dénomination *rue du Baron*. Mais, par suite de récentes modifications apportées à la voirie des rues Jolivet, Renardi et du Baron, la rue Jolivet se trouva coupée en deux sections. La section supérieure formant la continuation de la rue du Baron, il convenait de lui donner ce nom également. C'est ce qu'a décidé le Conseil le 26 juillet 1907.

Quelle est l'origine du nom? Elle nous semble tout indiquée par l'ancienne disposition des lieux. Immédiatement à l'extrémité de la voie se remarquait une vieille habitation construite en moellons de schiste et grès houiller. Elle portait le n° 2 de la rue Mamelouck et appartenait à la famille Closset-Lambinon depuis le XVIII^e

siècle, pendant lequel la maison a subi diverses modifications. Le style de ce bâtiment, l'escalier en vis, de chêne solide, grossièrement taillé comme toutes les autres pièces de la charpente, les ancrs en fer inhabilement forgé qui la consolidaient, attestaient que la construction remonte à plusieurs siècles.

Cette maison était autrefois la résidence du plus riche habitant de l'endroit. L'hôte du logis devait nécessairement être considéré comme le seigneur, *li*

baron de la localité. Rien d'étonnant dès lors que la rue conduisant précisément à cet immeuble, créée peut-être dans ce but unique, ait été appelée par les rares habitants des environs *li rowe dè Baron*.

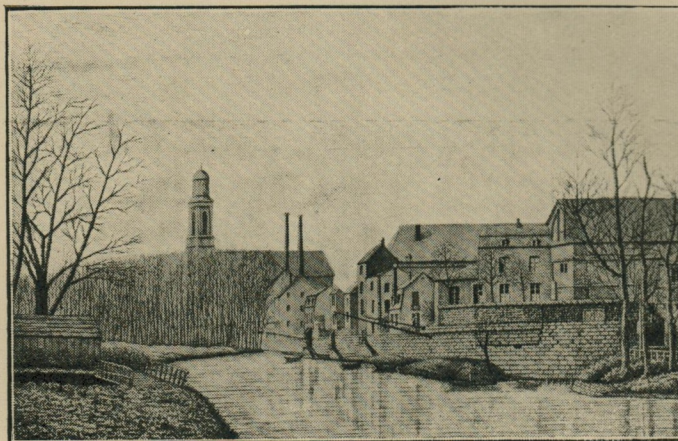
Le 28 mai 1901 le Conseil communal a voulu porter la largeur de l'ancienne ruelle du Baron à dix mètres.

Barque de Maestricht

PORT DE LA — Ils sont clairsemés ceux de nos contemporains qui se souviennent d'avoir vu, vis-à-vis de la rue Hongrée, un vieux port ou plutôt une espèce de port mal entretenu. On l'appelait *port de la Barque de Maestricht*, parce que à cet endroit abordait la **Barque marchande** ou de commerce faisant la navette **entre Liège et Maestricht**. Ce service, sous l'ancien régime, avait une organisation à peu près identique à celle de la *Barque de Huy*. C'était la compagnie des Jeunes Arbalétriers qui, de droit, avait la jouissance des revenus de ce trafic, « de toute ancienneté et temps immémorial », porte un document de 1622 ⁽¹⁾. En cette même année,

⁽¹⁾ RCC du 10 mars 1622, r. 1614-1623, f. 390.

La barque de Liège à Maestricht existait dès le XV^e siècle au rapport du chroniqueur Adrien d'Oudenbosch.



Le Barbou en 1858

Cliché Béthune

⁽¹⁾ 1590 : Une demee neschalle de preit en l'isleau et preit condist de Fanchon, une pièce joindant présentement les dites deux pièces ou fieffz, d'amont à Ystas Rolland, d'aval à Wathieu de *Barboux* et des deux autres tant à Meuse qu'à l'eau qui deschend de derrier les *Escollers*. (Document concernant le Dos-Fanchon.)

⁽²⁾ Acte public par lequel se faisait la transmission d'un fief.

on voit la Compagnie se plaindre à la Ville de ce qu'un certain batelier appelé de Wandre, dit de Coronmeuse, se permettait de transporter par eau des marchandises de Maestricht à Liège au détriment de la *Barque marchande de Maestricht*. C'est que l'exploitation de cette barque était affermée. Le « maistre de la nef marchande » avait nom, en 1622, Wathieu de Bernimolin. Dès 1576, les Bernimolin avaient le fermage de cette barque. En 1719, celui-ci était repris moyennant le paiement annuel de 3,050 flor. ⁽¹⁾.

Au XVI^e siècle, chaque voyageur payait quatre sols tournois pour le trajet de Liège à Maestricht en places ordinaires. A cause des difficultés de notre pays avec les Provinces-Unies, il fallut prendre des mesures pour assurer cette barque, comme celle de Huy, contre les voleurs et les soldats pillards ⁽²⁾. Afin de payer les frais supplémentaires, le prix de passage fut porté à six sols. En 1750, la traversée dans les places ordinaires coûtait un escalin par personne, et 15 sous « dans le petit rouffe », c'est-à-dire à couvert. Le transport coûtait pour les marchandises de grosse production 10 sous par 100 livres, et pour les marchandises de fine confection 25 sous ⁽³⁾.

Est-on désireux de comparer le mode de locomotion fluviale d'il y a trois siècles avec celui de nos jours? On ne peut mieux le faire qu'en lisant la simple, mais intéressante *description suivante d'un voyage entre Liège et Maestricht* sur la Barque marchande. Elle a été écrite par Philippe de Hurgés lors de sa visite à Liège et à Maestricht, en 1615 :

« Les barques, rapporte-t-il, sont divisées en deux cartiers, dont le premier et plus petit, est nommé la *rouffe*, où se mettent les gens de qualité et autres qui paient par teste un florin ; le second qui est plus grand sert aux gens de moyenne condition qui paient par teste un sol tournois moins que ceux qui sont en la *rouffe* ; et néanmoins, les uns et les autres sont également accommodés, c'est-à-dire qu'ils sont à couvert et garantis des injures du ciel comme s'ils fussent en une chambre. Les pauvres se placent ou entre les deux cabanes ou sur la poupe ou sur la prouë, et d'autres sur les barques attachées en queue à la marchande et paient pour leur voiture non comme porte la *tauxe* (taxe), mais selon qu'ils ont convenu avec le maistre battelier.

» Les cabanes sont faites de planches poissées pour résister à la pluie et toutes peintes de verd de mer, avec diverses figures d'armoiries et escussions des cavaliers (chevaliers) qui ont autres fois daigné s'en servir. Par le dedans il y a des fenestres que l'on ouvre et ferme comme l'on veut ; plus une table pour soutenir les viandes ou le jeu.

» Il s'y rencontre toujours bone compagnie et de toutes sortes de gens ; et surtout en remontant la rivière, chacun se pourvoit de vin, de bière et de viandes, rapportant en commun, mangeant et buvant de mesme tout ce que l'un et l'autre y a porté.

Quant aux barquerots, ils ne fournissent que de la bière qu'ils vendent à qui en veut, le plus souvent très

mauvaise et bien nouvelle. Pour tout gouvernail, ils ne se servent que d'un gros et grand levier au bout duquel est une planche lourdement attachée. Durant l'esté on rencontrera des personnages bien signalez sus ces barques, pour ce qu'il n'y a rivière dont la navigation soit plus plaisante pour le prospect de ses rives et environs. Elles sont tirées ordinairement par des chevaux qui sont si coustumiers de tirer en l'eau, qu'ils ne font aucune difficulté d'y sauter de dessus les barques ny de tirer y estans plongez jusque sur le dos, estans mesmes chargez de garçons à demy nuds, qui, à grands coups de fouet et à force de tempester et de crier, les font avancer sans aucune intermission, *de mode* (de sorte) qu'ils ne tirent de dessus les bords que là où la rivière est trop profonde, autrement ils tirent tousjours estans au beau milieu d'icelle, scavoir l'eau estant basse, comme elle estoit au temps que je parle. »

Plus loin, Ph. de Hurgés raconte qu'on voyait parfois une dizaine de petits bateaux de pêcheurs attachés à la *Barque marchande*, lorsqu'elle remontait la Meuse. Les pêcheurs, en guise de rétribution, offraient quelques poissons au conducteur de la Barque.

A la descente, la *nef* allait très vite ; il lui arrivait, en temps de crue, de parcourir le trajet de Liège à Maestricht en deux heures et demie de temps quand le vent se faisait favorable ⁽¹⁾.

A Visé aussi, se trouvait organisé, dès la fin du XVI^e siècle, un service régulier de barques marchandes, qui partaient trois fois par semaine de Visé pour Liège et pour Maestricht. Là de même le privilège en avait été octroyé à la compagnie des Arbalétriers ⁽²⁾.

Plus d'une fois, le chef de la principauté fit montre de ses droits en l'espèce. Lors de la répression des troubles en 1649, la concession fut retirée à la compagnie des Vieux arbalétriers de Liège, au grand mécontentement de celle-ci et du Conseil de la Cité. Les revenus furent transférés à la table épiscopale ⁽³⁾. Le corps municipal voulut remplacer la barque susdite de Maestricht ; mais le prince revendiqua ses prérogatives par ce mandement du 8 octobre 1651, où il fait connaître la situation :

« Soit connu à un chacun, combien qu'il soit notoire et évident qu'à nous comme évêque et prince de Liège, la rivière de Meuse appartient et son cours, depuis notre ville de Liège jusques à nostre ville de Maestricht et plus outre, et que de tout temps immémorial, nous soions en possession par nos prédécesseurs et sujets de nostre cité de Liège d'avoir deux barques marchandes ordinaires de Liège à Maestricht et de Maestricht à Liège, et que cette possession immémorielle, soit justifiée de tous actes possessoires sans interruption, avec deffense et prohibitions de tous actes contraires et que, de plus, l'établissement de quelques barques marchandes dans notre ville de Maestricht appartienne à nostre magistrat, ni aucun autre, sans nostre avu et permission préalable, comme évêque et prince de Liège, et en cette qualité seigneur par indivis de nostre ville de Maestricht ; néanmoins entendant que le magistrat de nostre dite ville, à nostre insçu, se seroit présumé de donner à un nommé Bussys commission d'une nouvelle

(1) CF, r. 28, f. 38 v°.

(2) RCC, r. 1640-1643, f. 137, 139.

(3) CF, r. 35, f. 326 v°. — CP, Liasses, Edits des 27 avril et 29 décembre. 1750.

(1) SAINT-PÉRAVI, *Le poète voyageur*, t. I, p. 3.

(2) HENAUX, BIAL, t. I, p. 370. — MATHIEU, *Les arbalétriers de Visé*, pp. 21-22. — CEYSSENS, *Ibid.*, p. 18.

(3) RCC, r. 1649-1653, f. 206.

barque marchande de Maestricht à Liège, et à celui-ci de la conduire et mener en nostre ville de Liège, comme de fait il y a tenté de conduire et empescher l'usage ordinaire de la nostre. Ce pourquoi, voulant aller au devant de cette nouveauté et usurpation, ordonnons et commandons à tous et un chacun de nos sujets de n'entrer ni conduire aucun paquet et hardes, soit montant ou dévalant dans la dite prétendue barque marchande sous peine de 6 fl. d'or d'amende ; n'entendant pour ce d'empêcher, ni interrompre ès jours ordinaires le commerce d'autres barques » (1).

En cas d'inondations extraordinaires ou même de gelée très intense, les fermiers étaient autorisés à utiliser des charrettes pour transporter par terre les marchandises, voire les personnes (2).

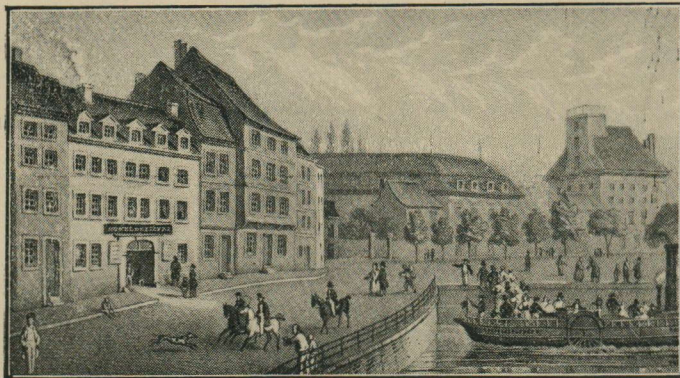
Un octroi en vue de l'établissement d'une nef marchande sur la Meuse, pour faire le trajet entre Liège et Maeseyck une fois par semaine, a été délivré en 1610 seulement à Maeseyck même (3).

Quant au port de la Barque de Maestricht, il était assez bien entretenu sous la principauté. Tel ne fut plus le cas après sa chute. Dans le port, il y avait un abreuvoir où, au début du XIX^e siècle, l'on conduisait les chevaux de la garnison et ceux des habitants du quartier. Les abords du port et de l'abreuvoir étaient encombrés presque continuellement par les nombreuses charrettes

de houille qu'on allait décharger dans des bateaux amarrés là. Il en résultait des rixes à tout instant entre bateliers et charretiers. Pour remédier à la situation, le maire prit, en 1801, un arrêté par lequel le port ne pouvait plus être affecté à l'expédition de la houille. On n'en continua pas moins dans la suite à se plaindre des mesquines proportions du débarcadère. Deux bateaux seulement auraient pu y embarquer ou décharger. On comprend que le service de la Barque de Maestricht souffrait, tout le premier, de cet état de choses.

En 1830, la Barque de Maestricht était la propriété de Joiris, du quai de la Batte, alors entrepreneur de transports par eau pour la Hollande. Ce système de navigation eut bientôt à subir une terrible concurrence. Vers 1838, le bateau à vapeur entra en lutte avec la barque à traction animale et, au bout d'un quart de siècle, il la mettait totalement hors de combat.

On finit, vers 1870, par transformer et agrandir le port de la Barque de Maestricht. La Ville finit également par changer le nom qui ne répondait plus à la nouvelle destination du port. Dès 1863, celui-ci fut compris dans le quai de Maestricht.



La Barque de Maestricht, vers 1860, à son point d'attache, quai de Maestricht

Barrés

RUE DES — Vers le milieu du XIII^e siècle, les Carmes se fixèrent dans la rue dite aujourd'hui des Carmes. Cette voie dont l'ouverture semble due à l'érection du couvent s'appela tout d'abord rue Neuve, mais elle fut bientôt plus connue sous le nom rue des Barrés. En voici la cause :

A l'origine, les Carmes portaient, sur leur robe entièrement blanche, un manteau blanc également, sauf que la partie inférieure était chamarrée de plusieurs raies jaunes ou noir-gris horizontales (1). Par allusion à leurs vêtements, le peuple appelait les Carmes les Barrés (2), de sorte qu'en parlant de la rue où se trouvait le couvent, il disait la rue des Barrés.

Ce nom n'eut pas longtemps raison d'être. Un quart de siècle s'était à peine écoulé depuis la création de la nouvelle maison religieuse que le pape Honoré IV, qui était sur le trône pontifical en 1285, demanda aux Carmes de modifier leur costume. Ils se conformèrent au désir du chef de l'Eglise et revêtirent la robe brune avec le manteau blanc. La rue perdit promptement, d'une façon générale, le nom rue des Barrés, et prit celui de rue des Carmes, bien qu'au XIV^e siècle elle reçût encore de temps à autre le nom rue des Barrés (3). Paris également, pour des motifs identiques, eut sa rue des Barrés, qui subsiste. C'est là aussi que les Carmes eurent leur premier couvent (4).

Barrière de Jupille

A LA — C'est ainsi qu'on désignait autrefois, et qu'on désigne parfois encore dans la localité même, l'agglomération de bâtiments qui est à la jonction des rues de Visé et de Cornillon, à la limite des communes de Bressoux et de Liège. Le nom à la Barrière de Jupille n'est nullement dû à la barrière du passage à niveau du chemin de fer Liège-Maestricht. L'appellation vient d'une autre barrière qui était établie à l'extrémité de la rue de Visé actuelle et où les voituriers payaient un droit de circulation. Elle n'est point antérieure au dernier quart du XVIII^e siècle.

Cette barrière, quoique n'étant pas située sur le territoire de Jupille, a été dénommée Barrière de Jupille, parce qu'elle a toujours relevé de cette commune. L'occasion de fournir des renseignements sur elle se présente plus favorablement à l'article Jupille.

(1) J. D'OUTREMEUSE, t. V, p. 444. — 1337 : Vers les Bareis. (PI, r. 16, f. 9.)

(2) 1281 : Bareis, C. DE BORMAN, Les échevins, t. I, p. 438.

(3) C. DE BORMAN, Les échevins, t. I, p. 458. — 1330 : Maison qui fut Symon enle rue des Bareis. (Lettre des Aisemenches de la Cité.)

(4) TIRON, Histoire et costumes des Ordres religieux, t. I, pp. 111-112.

(1) RE, (1^{re} éd.), t. I, p. 214.

(2) CP, D, r. 37, f. 9 v°.

(3) Archives de Maeseyck.

Barthélemy

RUE SAINT- — relie la place Paul Janson à la place Crève-Cœur et à la rue Delfosse.

Cette *rue Saint-Barthélemy*, qu'il ne faut pas confondre avec une autre *rue Saint-Barthélemy* dont nous parlons plus loin, n'a reçu officiellement son appellation qu'en 1863. Cependant, la petite artère a toujours été connue sous le même nom. La voie elle-même existe depuis un temps très reculé. C'est elle qu'on trouve mentionnée dans le cartulaire de Sainte-Croix, au XIV^e siècle, par ces mots : « Ruella juxta S. Bartholemeum ⁽¹⁾ ».

Sur le côté droit de la rue se dresse le **majestueux monument** qui a donné naissance au nom de la voie. Le fondateur du temple est Godescalc de Morialmé, grand prévôt de Liège. S'il fallait s'en rapporter à des chroniqueurs légendaires, une chapelle consacrée à Saint-Servais aurait précédé la collégiale au même emplacement. Là auraient été ensevelis les corps de deux pieux personnages : un Quirin, reclus de race illustre de France et un saint Ulbert, martyr. Aucun annaliste ne signale cette chapelle. Les chartes contemporaines relatives à la fondation de l'église Saint-Barthélemy gardent le même silence à cet égard. De ces chartes il ressort seulement que le sanctuaire dédié à cet apôtre a été bâti de l'an 1010 à l'an 1015, et que le prince-évêque Balderic II le consacra le lendemain de la dédicace de Saint-Lambert, en 1016 ⁽²⁾.

Il n'est autre que le monument actuel, quoique des archéologues, jugeant à leur point de vue son caractère architectural, veuillent le dater d'un siècle ou deux plus tard. Le fondateur y a reçu bientôt sa sépulture. Sa tombe rectangulaire, espèce de mosaïque composée de petits morceaux carrés et triangulaires de marbre blanc et bleu, artistement disposés, est maintenant dans le pavement du chœur. Elle est encadrée par une double inscription : l'une, la plus proche de la mosaïque est du XIII^e siècle et apprend que celle-ci recouvrait précédemment le tombeau de Godescalc de Morialmé. L'autre inscription, qui forme le cadre extérieur, révèle que le monument funéraire a été, au mois de juin 1334, transféré de la nef au milieu du chœur ⁽³⁾.

Godescalc, en bâtissant un temple à Saint-Barthélemy, voulait y instituer un collège de chanoines. Il légua, dans ce but, divers biens qui, joints à ceux donnés ultérieurement par Balderic II et Walbodon, furent suffisants pour entretenir une douzaine de prébendiers. L'évêque Hézelon, parent de Godescalc, et notre prince-évêque Réginard pourvurent respectivement à l'entretien de cinq et de trois nouveaux chanoines. Enfin, en 1044 ⁽⁴⁾, Wazon fixa à trente le nombre des membres du chapitre par l'adjonction de dix nouveaux titulaires, pour la subsistance desquels il ajouta des donations ⁽⁵⁾. A son tour, la comtesse Ermengarde, en prenant le

voile, l'an 1078, se plut à augmenter les revenus de la collégiale par des libéralités territoriales.

Le chapitre de Saint-Barthélemy s'était appliqué particulièrement à rehausser le culte en son église. Après le terrible incendie de l'an 1185, qui détruisit la cathédrale et maints autres édifices voisins, on ne trouva pas de sanctuaire plus digne pour abriter les reliques de saint Lambert que la collégiale Saint-Barthélemy ⁽¹⁾.

La ferveur première des chanoines s'était-elle maintenue jusque-là? En d'autres termes, conservaient-ils la vie de communauté? Si oui, cette règle claustrale devait être bientôt abandonnée. Au premier tiers du XIII^e siècle, c'était devenu une habitude pour les chanoines d'acquérir des maisons distinctes aux abords de la collégiale ⁽²⁾. En revanche, des recluses continuèrent longtemps à se livrer à leurs pieuses méditations et à leurs prières dans le modeste asile leur réservé en l'église ⁽³⁾.

Le monument lui-même a subi bien des modifications au cours des siècles. On a notamment adjoint deux bas côtés aux deux grandes nefs latérales, ce qui a fait perdre à l'œuvre architecturale sa forme primitive de croix romane. Néanmoins, cette collégiale, entre toutes celles de Liège, a gardé le mieux dans son ensemble, le caractère austère et imposant à la fois du style roman rappelé par diverses églises des bords du Rhin.

Il a été nécessaire pourtant de la restaurer plus d'une fois. En la seconde moitié du XIV^e siècle, tel apparaissait l'état de caducité du temple et de ses dépendances en maintes de leurs parties, qu'il fallut prendre des mesures spéciales pour les consolider. Le 4 novembre 1360, le prince-évêque Englebert de La Marck et le chapitre de Saint-Barthélemy résolurent d'affecter à cette consolidation les revenus de la première année de tout nouveau canonat octroyé, ainsi que les revenus de seconde année des prébendes qui deviendraient vacantes par suite du décès des titulaires ⁽⁴⁾.

Alors vraisemblablement ont été reconstruits les cloîtres en les modifiant. Primitivement, ils devaient entourer le transept et le chœur ⁽⁵⁾. Assurément ils étaient fort spacieux. Aussi y tenait-on parfois des réunions nombreuses, même de grandes séances dramatiques données par des associations spéciales dites confréries de rhétoriciens. Une de ces associations, la « Confraternité des Innocents » y procédait à ces auditions publiques dès l'an 1540 ⁽⁶⁾.

Une section très notable des cloîtres subsistait en la seconde moitié du XIX^e siècle. Partant du transept, côté de l'épître, ils s'avançaient jusque sous l'emplacement de la maison décanale (place Paul Janson n° 9).

(1) Dès le XIII^e siècle, on connaissait cinq autels dédiés à : 1° Onze mille Vierges, Saint-Gilles et Saint-Georges ; 2° la Mère de Dieu ; 3° Saint-Pancrace ; 4° Saint-Remy ; 5° Saints Félix et Barthélemy. (BRASSINNE, BSAH, t. XVI, p. 196.)

(2) CVB, pp. 59 et 228.

(3) C. des Dominicains, de février 1253.

L'INSTITUTION DES RECLUSES est fort ancienne au diocèse de Liège. On connaît la recluse Relinde, à Flémalle, en 900, Reinwidis à Rolduc en 1130. Odilia à Liège en 1219. On en établissait encore à la fin du XV^e siècle dans certaines églises. [Pour détails, voir DARIS, Hist. (XV^e siècle), p. 534.]

(4) Coll. Saint-Barthélemy, Cartulaire, — DARIS, Notices, t. VI, p. 191.

(5) 1370 : In secundo vico post claustrum sancti Bertholem., a parte versus Mosam. (CVB.)

(6) Cr P, r. 264, f. 70 v°.

(1) F. 246, année 1370.

(2) MIRÆUS, De canonicorum collegiis, etc. 1615.

(3) Cette inscription a été reproduite dans le BIAL, t. XI, p. 387.

(4) MIRÆUS, OD, t. II, p. 810.

(5) MARTÈNE et DURANI, Amp. C, t. I, c. 412.

Vu la situation caduque de ces cloîtres ⁽¹⁾, leur rétablissement, aux yeux des autorités, aurait exigé une dépense trop importante. En novembre et décembre 1862, ils furent démolis presque totalement ⁽²⁾.

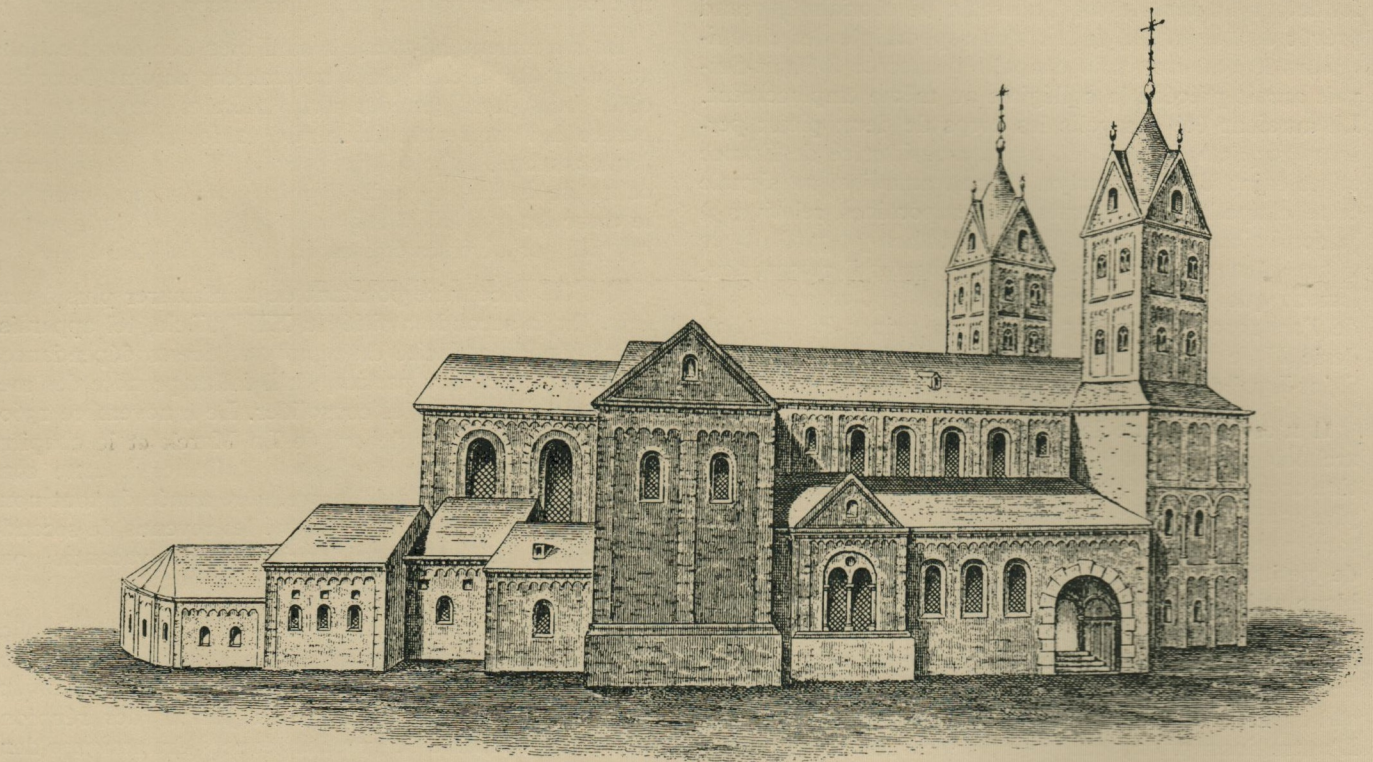
Il semble que la collégiale n'ait pas eu trop à souffrir de l'incendie général de la ville allumé par les soldats de Charles le Téméraire en 1468. Quatre ans plus tard, le chapitre commandait à maître Jacques, fondeur à Malines, trois nouvelles cloches sur lesquelles serait empreinte l'image de saint Barthélemy. L'une, appelée *Asmelin*, pesait 755 livres, la seconde baptisée *Servais*, 492 livres, la troisième *Catherine*, 364 livres ⁽³⁾.

Les derniers siècles de la principauté ont assisté à différentes mutilations dans l'intérieur du temple. Ce fut la conséquence de la décadence des arts produite par la Renaissance. Sous l'impression des idées malen-

Werck ⁽¹⁾, élève de Hontoir, sculpta le nouvel autel majeur ⁽²⁾ encore existant, sur un type fort en vogue à ce temps. C'est pour l'installer qu'on boucha les trois fenêtres centrales. Au-dessus du fronton apparaît l'écusson surmonté d'un cimier de Jean-Guillaume Clerx, donateur de ce riche meuble, qui est, en son style, l'un des plus beaux de notre ville.

Les mêmes armoiries sont répétées, accompagnées de celles de l'épouse du donateur, M.-J. Closset, sur deux dalles en marbre blanc, dans le sanctuaire, avec la date 1708. Le rétable du maître-autel laisse admirer une grande peinture de Fisen : *Le Martyre de saint Barthélemy*, payée à l'auteur 250 écus en 1707 ⁽³⁾.

Cornélis Van der Werck a aussi produit deux statues posées à l'entrée du chœur et, sans doute, les autels des nefs latérales où sont représentés, du côté de l'Évan-



L'église Saint-Barthélemy au XVI^e siècle

contreuses de l'époque a été pratiqué le système de plâtrage et d'ornementations postiches, fort en vogue au XVII^e siècle et au XVIII^e. Au plafond uni en bois ⁽⁴⁾ fut substituée la voûte moderne en briques l'an 1706. Ce millésime qu'on y lit est celui des transformations du genre.

Déjà en 1701, le doyen de Clerx avait fait fermer les trois fenêtres du chevet, élargir les fenêtres latérales du chœur, et voûter celui-ci.

Les chefs de la collégiale visaient à tout renouveler à ce moment, voire les autels. Cornélis Van der

gile, le *Baptême du Christ*, peint par Fisen, et du côté de l'épître, la *Cène*, signée Plumier 1708.

De l'époque dite sont les deux confessionnaires, provenant de l'église Saint-Thomas et occupant les extrémités des bras du transept. Ils portent respectivement les inscriptions suivantes :

MM^{rs} Toussaint et Jean-Jacques de Visé, en mémoire de feu honoré seigneur Jérôme-Mathias de Visé, j.-c., avocat et tenant de cette église. — Ann^e 1726.

La demoiselle Jeanne-Thérèse de Visé, en mémoire de feu honoré seigneur Jérôme-Mathias de Visé, j.-c., avocat et tenant de cet église.

⁽¹⁾ Ils ont servi, à l'aube du XIX^e siècle, d'ateliers de la fabrique de limes d'aciens de la famille Poncelet.

⁽²⁾ Dix pierres, fragments et bases des colonnettes provenant des cloîtres, ont été données au Musée archéologique par la fabrique.

⁽³⁾ *Chronique de Gilles Jamsin (1468-1492)*, p. 5. — BCRH, s. 5, t. IX.

⁽⁴⁾ Des traces de ce plafond sont restées au-dessous de l'ancienne charpente.

⁽¹⁾ Né vers 1665, décédé en 1742.

⁽²⁾ Notes man. de Henri Hamal.

⁽³⁾ La Ville et l'Etat sont intervenus en 1921, pour faire face aux dépenses de restauration rendue nécessaire de cette œuvre de Fisen.

Les restaurations ont été effectuées en 1922 par le peintre Bueso de Bruxelles.

Au fonds des nefs latérales, et surmontant les portes, sont des Mémoires en marbre blanc avec sculpture, en marbre noir de Theux. En dessous des armes qui portent un navet, on lit :

A droite :

SIT. PAX VIVENS DATOR. PIO ET CONSTRUCTORI
PAVIMENTI. NAVIS.

Et à gauche :

EX. MVNIFICENTIA DECANI. VWENS FIT STRATVRA
IN NAVI (1747).

A cette date, pendant le renouvellement du pavé, aura été supprimée la **crypte** aménagée depuis l'origine ⁽¹⁾ avec chapelle adjacente immédiatement derrière et sous le chœur. Au XIII^e siècle, auparavant peut-être, des autels étaient érigés dans cette crypte en l'honneur : 1^o des Onze mille Vierges ; 2^o de Saint-Nicolas ; 3^o des saints Jean et Philippe, apôtres, Lambert, martyr et Remacle, confesseur ⁽²⁾. L'auteur des *Délices du Pays de Liège* montrait cette crypte subsistante vers 1740. Il signalait la « chapelle souterraine, beau monument de l'antiquité ». Des fouilles ont été exécutées en 1914, à son emplacement dans la propriété Lovens, rue Saint-Thomas, par l'Institut archéologique. De plusieurs de ses membres, notamment MM. Ghilain, Bourgault, architecte, et l'abbé Coenen, aumônier de la prison, nous avons des rapports étudiés sur les découvertes qu'ils ont faites. Ces découvertes ont été complétées en août 1922, lors de la visite collective faite à Liège par les membres de la Gilde de Saint-Luc. Ils ont relevé à leur tour, « l'existence de la crypte derrière le chœur de l'église primitive ⁽³⁾ ».

Faisons ressortir, à ce propos, que déjà au XIV^e siècle des changements ont dû être introduits dans l'affectation de certaines parties du temple. Un acte de l'an 1415 révèle qu'alors l'autel Saint-Gilles et Saint-Georges avait son siège « en viez hour (vieux chœur) à Saint-Biertremeir ». C'est là évidemment une allusion à un second chœur ⁽⁴⁾. Celui-ci s'étendait sous la tour dont l'imposant avant-corps forme une construction des

plus remarquables, en grès houiller, avec trois étages surmontés de deux clochers ⁽¹⁾ à la mode des églises romanes des bords du Rhin.

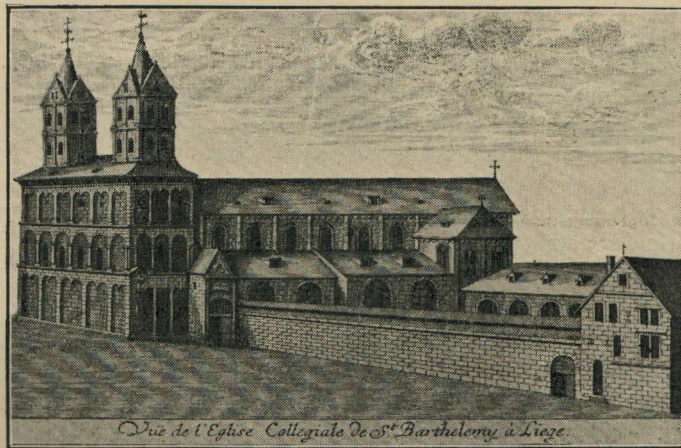
Avec la crypte aura disparu, au milieu du XVIII^e siècle, de la première colonne du côté de l'épître, à l'entrée, un cercle en fer, placé à la hauteur de quatre pieds, qui transmettait, par un chronogramme latin, le souvenir du niveau que les eaux de la Meuse atteignirent lors de l'inondation de janvier 1643, la plus considérable dont on ait gardé mémoire. Il était ainsi conçu

MIRATVR JANVS QVOÐ AQVA HVC PERVENERIT
VSQVE

Alors de même aurait été enlevées ou cachées de nombreuses **pierres tombales** ou inscriptions simplement commémoratives. Citons les noms auxquels se rapportent les principales :

Jean-Philippe de Hessale, échevin (1707) ⁽²⁾ — Conrad de Haxhe († 25 février 1690) — Denis Quintin de Grand-Halleux, chanoine et chantre (1543) — Martin Loneux (1618) — Guill. de Jennet (1710) — Guill. Waiglit, chanoine (1540) — Jean-Barth. de Bochout (1514) — Gér. Zohovius, chanoine et écolâtre (1545) ⁽³⁾ — Pierre Butkens, chanoine (1545) ⁽⁴⁾ — Jacques de Châtelet, chanoine et chantre (1400) — Gilles Gobien, chanoine (XV^e siècle) ⁽⁵⁾ — Lamb. de Poulseur, chanoine (1358) — Bau duin de Lardier, id. (1326) — Jean de Jupille, fondateur de la chapelle Sainte-Anne (1363) — Nic. de Waroux, chanoine, fondateur d'autel (1338) ⁽⁶⁾.

Dans son recueil sur Liège, le chanoine Langius a consigné une série d'épithaphes de doyens de la collégiale. Elles concernent Jean Quarteal (1369) — Thierry de Reis (1350) — Pierre de Huser de Hodeige (1379)



L'église Saint-Barthélemy en 1740

(1) XIII^e siècle : Maison ki siet derier le crote (crypte) de Saint-Biertremeir. (PI, r. 11, f. 97 v^o). — 1502 : Maison à présent houte seante desous S. Barthelmy devant la rue condit des Aveugles, alant d'aval derrière le houte et crotte de Saint-Barthelmy. (EL, r. 59, f. 99 v^o).

(2) Cartul. de Saint-Barthélemy, f. 123 v^o, 135. — DARIS, Notices, t. VI, p. 188.

(3) COENEN, Op. cit. — A propos de cette crypte, représentée sur un dessin du chanoine Langius, du XVI^e siècle, on trouverait peut-être des indications intéressantes sur la vue de l'église Saint-Barthélemy insérée dans le man. 21822 de la Bibliothèque royale de Belgique, f. 128 v^o, manuscrit remontant à la première moitié de ce XVI^e siècle.

(4) L'an 1288, une lampe brûlait d'une façon continue devant le crucifix. (Cartul. de Saint-Barthélemy, f. 126.)

(1) LES TOURS Saint-Barthélemy ont été un peu trop complètement et trop hâtivement renouvelées en 1875 et en 1876 par Labhaye, entrepreneur, au prix de 57,500 fr., sous la direction de l'architecte Dejardin. Les pierres de revêtement proviennent de la carrière de Villers-le-Temple. Si les tours jumelles, dont la hauteur de la base à la flèche est de 37 mètres, paraissent plus élancées qu'autrefois, cela est dû pour bonne part, à ce qu'on les a débarrassées des ornements de plomb qui les alourdissaient.

(2) A la voûte avait été tracé ce chronogramme qui correspond à l'année 1707, et consacrait le souvenir du même personnage

SCABINVS DE HESSALLE DEDIT.

(3) On trouve des détails sur les pierres tumulaires dans la Notice de l'abbé Thys.

(4) M. Ghilain a consacré une étude à la reconnaissance de cette pierre dans la CAPL, 1913, pp. 54 et 58.

(5) V. notice de M. Théo SMEETS, Ibid., 1914, p. 23. — Plusieurs des dalles commémoratives ci-dessus mentionnées ont été déposées au Musée archéologique.

(6) Man. B de notre coll. partic., pp. 2, 3, 20 et 35.

— Ern. de Seraing (1440) — Gaspar Gobschep (1424) — Jean Bourgeois (1546) — Jacques de Termogne (1581) — Jacques de Cambrai (1510) — auquel on peut ajouter B. Stevart (1626).

Une pierre tombale particulièrement intéressante par son ancienneté et placée dans l'abside, côté de l'épître, est celle de Simon d'Andennes, chantre, et fondateur de l'autel voisin. Le personnage est mort en 1279.

La suppression de monuments funéraires et les altérations à l'architecture originale de l'église effectuées en la première moitié du XVIII^e siècle n'avaient atteint que l'intérieur de l'édifice, si l'on excepte l'ajoute faite des basses nefs latérales. Jusqu'alors il ne présentait que trois nefs. En 1747, selon un chronogramme du doyen Uwens, tracé à gauche de la tribune de l'orgue, furent produites ce qu'on se plaisait à appeler les *décorations* intérieures du temple.

La seconde moitié du XVIII^e siècle devait laisser particulièrement son empreinte anti-artistique sur l'appareil extérieur. Ce qui, en 1615, avait le plus frappé le touriste Philippe de Hurgès, c'étaient les « grands portaux clos et bouchés » qui, étagés, occupaient toute la largeur du temple à l'occident, sous les tours indiquées ci-dessus ⁽¹⁾. Ce sont, en effet, les plus développés de Belgique ⁽²⁾. L'an 1782, en même temps qu'il procédait à quelques réparations aux deux clochers ⁽³⁾, l'architecte Renoz ⁽⁴⁾ pratiqua, à travers ces arcades fermées et à travers une chapelle installée à cet endroit, la large entrée actuelle avec pilastre et chapiteaux toscans en remplacement des deux entrées latérales et régulières. Elles avaient existé jusque-là, comme le montrent les *Délices du Pays de Liège*.

Ultérieurement, dans le porche elliptique, ont été posées six fortes statues en bois représentant *saint Roch*, *saint Paul*, *l'Ange gardien*, la *sainte Vierge* et *saint Pierre*. Signées la plupart, elles ont été sculptées par deux artistes liégeois : P. Franck et Rendeux, en 1733, en 1742 et en 1743 ⁽⁵⁾. Elles proviennent presque toutes de l'ex-église paroissiale Saint-Thomas où Rendeux a reçu l'inhumation.

Outre les œuvres intéressantes mentionnées ci-dessus, la collégiale possédait autrefois des travaux artistiques de grand mérite. Tels étaient le petit triptyque de Lambert Lombard, dont le tableau principal représentait sainte Barbe, une autre peinture, attribuée à Lambert Suavius, remémorant le *Couronnement de la Sainte-Vierge* qui se trouvait à l'entrée du chœur ⁽⁶⁾, et le *Saint-Michel*, de Pierre Dufour, élève de Lombard. N'oublions pas le *Christ triomphal*, ouvrage antérieur au XIII^e siècle ⁽⁷⁾.

Si maints de ses joyaux artistiques lui ont été enlevés depuis lors, l'église s'est enrichie de plusieurs autres ⁽⁸⁾.

Au-dessus de l'autel du Saint-Sacrement, s'étale une peinture très réussie, de quatre mètres de hauteur, l'une des plus belles compositions de Bertholet Flémalle ⁽¹⁾ : *l'Exaltation de la Sainte-Croix*, laquelle ornait autrefois l'autel majeur de l'église des Croisiers, à Liège.

L'autel de la Vierge montre aussi un bon tableau de Fisen : *le Christ en Croix*. Il provient de l'autel majeur de la paroisse de la Madeleine à Liège également.

Signalons encore les quatre grandes peintures du transept : 1^o *la Fuite en Égypte*, 2^o *Jésus au milieu des docteurs*, œuvre de Walthère Damry ; 3^o *l'Adoration des Bergers* ; 4^o *l'Adoration des Mages*.

La collégiale Saint-Barthélemy ne pouvait avoir le privilège d'échapper aux atteintes des **événements de la fin du XVIII^e siècle**. Aux jours les plus troublés de cette période, l'édifice religieux fut transformé en magasin pour l'armée républicaine ⁽²⁾. Les chanoines qui n'avaient point déserté leur poste ⁽³⁾ célébraient les offices en l'église paroissiale Saint-Thomas. C'est là que, le 15 janvier 1796, les commissaires délégués par la municipalité vinrent les trouver pour procéder à l'inventaire de l'argenterie et des objets du culte qui reposaient à la sacristie de la collégiale. En fait d'argenterie on n'y découvrit guère que deux calices en argent, une boîte de même métal, deux missels, dont un garni de deux agrafes en argent. Une partie des ouvrages précieux avait été transportée en Allemagne pour les sauver, une autre partie avait été envoyée forcément en France pour être soi-disant métamorphosée en monnaies républicaines. L'une de ces œuvres artistiques, une grande lampe d'autel, a pu échapper ; elle est maintenant en l'église Saint-Paul.

Le chapitre collégial ne tarda pas à être supprimé comme tel. L'église, du moins, ne fut pas sacrifiée. Par sa lettre du 11 floréal an VI (30 avril 1798) au ministre des finances, l'Administration centrale elle-même demanda la conservation de la collégiale afin « de procurer au peuple le moyen d'exercer convenablement son culte ». Elle fut appuyée en cela par les habitants de la localité qui réclamèrent non seulement la suspension de la vente du mobilier, mais encore la mise du temple à leur disposition. Ils obtinrent gain de cause. Un arrêté de l'Administration centrale du 11 thermidor an VI (29 juillet 1798) fit surseoir à la vente du mobilier et désigna au gouvernement l'église Saint-Barthélemy pour être conservée. Ce ne fut toutefois qu'en vertu d'un arrêté du préfet Desmousseaux en date du 27 fructidor an VIII (14 septembre 1800), que l'église Saint-Barthélemy fut remise aux habitants, pour l'exercice du culte. La restitution fut complétée par la réorganisation des paroisses ensuite de la conclusion du Concordat du 15 juillet 1801. La collégiale devint le siège de la paroisse qui prit le nom de Saint-Barthélemy, récupéra l'ancien

(1) *Voyages à Liège et à Maestricht* en 1615, p. 173.

(2) REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2^e éd., t. I, p. 363.

(3) Sur la tour nord, on lisait cette inscription : *Réparé en 1782*.

(4) CRALLE, *Revue des Monuments*, p. 75.

(5) Les statues de l'Ange gardien, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph sont de Franck.

(6) DPL, t. V, p. 310.

(7) DARIS, *Notices*, t. VI, p. 188.

(8) Le buffet d'orgue a été sculpté en 1851 par Radino.

(1) HELBIG, *La peinture*, p. 272.

(2) *Adminis. d'Arrondissement*, CCD, r. 1, p. 71.

(3) On trouvera des listes plus ou moins complètes des prévôts, des doyens et des chanoines de cette collégiale dans la *notice* de l'abbé Thys et dans *Leodium*, année 1911, pp. 29 et 60, année 1913, p. 109.

mobilier (et eut pour premier curé-doyen M. Thone, ancien curé de Sainte-Catherine ⁽¹⁾).

L'ex-collégiale compte parmi les temples les plus favorisés des premières années de la restauration légale du culte. Ainsi obtint-elle en 1807 le carillon et le cadran de l'horloge qui appartenaient au monastère supprimé du Val Saint-Lambert. Ce ne fut pas sans peine. Certains administrateurs municipaux auraient voulu le placer à l'Hôtel-de-ville où il eût fallu construire une tour spéciale pour les installer.

On a cru généralement que l'église Saint-Barthélemy dut ce carillon à l'avantage qu'elle avait d'être la paroisse du préfet Micoud d'Umons. Elle l'obtint aux instances de ses marguilliers. Les passages suivants d'une lettre, écrite le 30 avril 1807 de la main de ce haut fonctionnaire au maire de Liège, font indirectement justice de l'erreur commise :

« Lorsque j'ai consenti, M. le Maire, que le carillon du Val Saint-Lambert fût placé sur l'église de Saint-Barthélemy, j'ai cédé aux sollicitations de MM. les marguilliers de cette paroisse et aux convenances, contre mon intérêt personnel ; car je ne leur dissimulai pas plus qu'à vous, M. le Maire, que je donnerais volontiers une somme pour éloigner du lieu que j'habite le bruit monotone et presque insupportable d'un carillon.

J'apprends néanmoins que l'un des membres du Conseil communal, M. Hardy, s'est élevé avec force contre cette destination, en observant que le gouvernement avait remis le carillon à la disposition de la commune à la charge de le faire placer, de l'entretenir à ses frais et de le reproduire à toutes réquisitions comme restant toujours propriété nationale ⁽²⁾.

D'abord, j'observe, M. le Maire, que si vous m'aviez informé de ces dispositions lorsque je vous ai parlé de la demande des marguilliers de Saint-Barthélemy, je me serais borné avec plaisir à inviter le Conseil municipal à accéder à cette demande. Mais je n'en aurais pas davantage adopté les vues de M. Hardy, quant au placement de ce carillon dont l'utilité, comme

horloge seulement, me paraît plus évidente dans le quartier de Saint-Barthélemy, voisin de celui de Saint-Léonard, où se trouve une multitude d'ouvriers et deux fabriques impériales, que sur l'Hôtel de ville. D'ailleurs, Saint-Barthélemy étant entre la commune et Saint-Léonard, l'horloge sera entendue des habitants des deux quartiers... Je pense donc, Monsieur, que la proposition des marguilliers de Saint-Barthélemy présente utilité et économie pour la commune. »

On ne sait s'il fut répondu à cette missive. Toujours est-il que le 6 juin 1807, « les cloches du Val Saint-Lambert de même que le beau carillon se firent entendre pour la première fois à la dite paroisse » ⁽¹⁾ et que, depuis lors, elles répandent du haut de la tour leurs appels sonores et leurs notes harmonieuses. Il est vrai que depuis son transfert à Saint-Barthélemy cet ensemble de sonnerie a coûté plus de 100,000 fr., et il y aura des ajoutés.

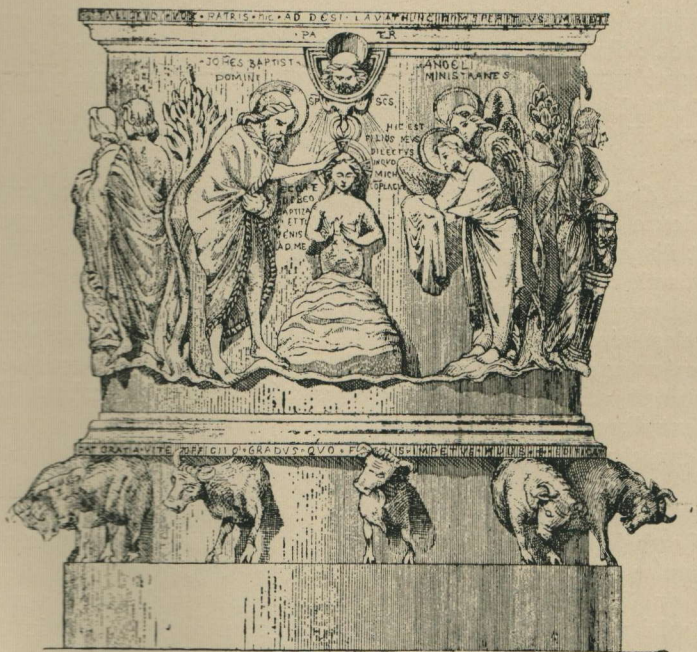
Il n'était que juste d'accorder ces cloches à l'église Saint-Barthélemy, car, avant la Révolution de 1789, la collégiale possédait un jeu de cloches qui fut complété en 1787, au moyen de vingt-trois autres formant le carillon de l'abbaye Saint-Gilles sécularisée l'année précédente. Dès cette époque et même antérieurement, l'église

Saint-Barthélemy avait un carillonneur en titre :

Henri Berlo dit Sacré, qui faisait entendre leurs sons mélodieux, tous les dimanches et jours de fête. Lors de l'abolition des chapitres, la collégiale avait été dépouillée de ses cloches ⁽²⁾ dont plusieurs, après le rétablissement du culte, passèrent à l'étranger. C'est ainsi que la cathédrale de Rouen possède une cloche qui avait été coulée en 1774, par le fondeur liégeois Chaudoir ⁽³⁾. En 1807 encore, l'église Saint-Barthélemy fut autorisée à prendre possession d'une cloche de l'ex-collégiale Saint-Pierre, à condition d'en céder une des siennes à

la fabrique de l'église d'Ensival ⁽⁴⁾.

Une pièce d'art d'un autre genre dont l'église Saint-Barthélemy a eu l'heureuse chance de bénéficier, ce sont les **fonts baptismaux**. Nul monument artistique n'aura aussi longuement provoqué l'attention de toutes les personnes qu'animent l'amour de l'art, le culte des œuvres du passé national et religieux. Il est vrai que



Les Fonts baptismaux de Saint-Barthélemy

(1) Voici la CIRCONSCRIPTION qui fut DONNÉE À LA PAROISSE à l'époque susdite.

« Partant de la porte Vivegnis par les wallies ou rempart jusqu'au pont Maghin remontant la rivière jusqu'à la rue derrière Saint-Jean-Baptiste, toute la partie à droite de cette rue de celle de Velbruck jusqu'inclus le ci-devant couvent des Carmes déchaussés, leur jardin jusqu'à la Citadelle ; de là en retournant à droite jusqu'aux 600 degrés, puis descendant jusqu'au point de départ de la porte de Vivegnis : tout ce qui est compris dans cette démarcation. »

(2) A la vérité, le 6 messidor an V (24 juillet 1797), le carillon avait été accordé à la commune de Liège à condition qu'elle en paierait le prix à la compagnie Launois. La municipalité en réclama la cession gratuite. Elle lui fut accordée. (AC, r. 51, f. 85, 86 et 228.)

(1) Chronique de Mouhin. — Préfecture, r. 112 D, n° 108 et 185.

(2) CAPL, 1009, p. 41.

(3) BIAL, t. XI, p. 512.

(4) Préf., r. 412 D, n° 270

cette cuve baptismale est considérée à juste raison, comme la plus ancienne et la plus remarquable de notre pays. Ce travail inestimable a été exécuté vers l'an 1110 par l'orfèvre Renier de Huy.

Ces précieux fonts baptismaux avaient été commandés par le chanoine Hellin, grand prévôt, pour l'église de N.-D.-aux-Fonts qui appartenait à l'église Saint-Lambert.

De quelle façon le chef-d'œuvre religieux a-t-il échappé à la spoliation ou à la destruction des vandales de la fin du XVIII^e siècle? Telle est la question qui reste encore posée. Fait certain, c'est au déclin de l'année 1803 que l'ancienne collégiale Saint-Barthélemy, devenue l'église paroissiale du préfet du département de l'Ourthe, fut dotée du baptistère. Dès janvier suivant, le curé-doyen Thone faisait procéder aux travaux d'installation. Nous avons retrouvé le compte de l'appropriation de ces fonts, à cette date. Un marbrier, André Dumont, prit cinq jours pour poser, suivant les termes de sa facture « une pierre ronde pour le font baptismal de trois pieds de diamètre (ou 89 centimètres sur 22) percé dans le milieu », pierre qu'il avait fournie également. Cette « pierre ronde » en meule de moulin est celle qu'on y voit depuis lors.

Evidemment, notre découverte du menu compte de Dumont a fait cesser les débats sur le point de savoir si ce piédestal remonte ou non au début du XII^e siècle. Restait à résoudre cette question : En quoi était le gradin primitif? Nous avons trouvé la solution dans le « Procès-verbal et inventaire de l'église Notre-Dame-aux-Fonts », dressé le 26 frimaire an VI (16 décembre 1797). Il nous apprend que « le bac à l'eau pour baptiser est en pierre et couvert en bois ». Nul doute donc, le piédestal primitif était de pierre. Nul doute non plus : dès avant 1797, la cuve baptismale avait disparu de l'église Notre-Dame-aux-Fonts avec le couvercle métallique.

Désireux d'abriter convenablement son trésor artistique, le conseil de fabrique s'est résolu, avec les autorisations nécessaires, à faire exécuter en 1912 divers travaux, notamment le renouvellement du pavé de la chapelle lui affectée ; placement d'un autel roman dans la dite chapelle ; clôture de cette chapelle par une grille du même style ⁽¹⁾.

Pourquoi toutes les restaurations ne se sont-elles pas accomplies à l'église Saint-Barthélemy avec le même souci de la vérité artistique, voire en notre temps, l'an 1855, par exemple? Alors, au lieu de profiter de l'occasion pour lui rendre intérieurement son aspect austère des siècles anciens, on a égayé l'église de peinture et de vernissage. On a renchéri sur les mignardises et les rocailles dont le XVIII^e siècle a marqué son passage. Il aurait fallu, au contraire, dépouiller la maçon-

nerie de toutes les excroissances et reprendre l'ornementation originale.

Les travaux exécutés en 1855 comprennent la création des deux chapelles du transept, l'ouverture en plein ceintre avec un abaissement notable du sol, le décor de l'église entière et la suppression des bancs.

A cette date aussi ont été peintes par notre concitoyen Carpey, à la voûte au-dessus du plein ceintre du chœur, les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, et, en médaillons, dans le haut de la grande nef, les douze apôtres et les évangélistes.

La statue de N.-D. du Mont-Carmel est plus ancienne : elle est l'œuvre de Henri Godin, de Liège ⁽¹⁾. Quant à la Vierge des Douleurs, elle a été sculptée par Evvard.

Les quatorze stations du Chemin de croix peintes sur toile furent bénies le 1^{er} novembre 1877.

Sous le décanat de M. le chanoine Lacroix ⁽²⁾, de nouvelles améliorations et ornements ont été introduites en l'église ⁽³⁾. Ainsi a-t-il renouvelé la décoration intérieure d'une façon complète en 1900 ⁽⁴⁾. Ainsi a-t-il fait placer les vitraux en grisaille et autres à toutes les fenêtres. Ainsi encore a-t-il aménagé en 1911 l'éclairage électrique au moyen de 106 lampes. Le temple Saint-Barthélemy aura été le premier à Liège à bénéficier de ce progrès scientifique.

L'appareil de la façade sud de l'abside occidentale a été l'objet en 1924, sous la direction de l'architecte Bourgault, d'une heureuse réfection partielle. Les arcatures notamment ont été remises à neuf. Des fenêtres, conçues dans le style voulu, ont été percées. On a profité de la circonstance pour encastrer dans ce pan de l'église, les deux plaques de bronze, sorties des ateliers Wilmotte, et rappelant le souvenir des paroissiens qui ont payé de leur vie leur dévouement à la patrie durant la guerre 1914-1918. Placé aux deux côtés du christ, datant du XVI^e siècle, qui le surmonte, ce Mémorial a été inauguré solennellement le 11 novembre 1924. Les pierres dans lesquelles les bronzes ont été insérés, proviennent de la cathédrale Saint-Lambert. Une lampe brûle jour et nuit devant ce Mémorial.

Barthélemy

FERRITOIRE CLAUSTRAL DE SAINT- — Ce territoire entourait l'église et les cloîtres. Il englobait tous les immeubles compris entre la rue dite présentement du Nord et la montée du pont Saint-Léonard, à l'Est, les rues de la Poule et Saint-Georges, au Sud, d'une part ; entre les rues Delfosse et des Brasseurs au Nord, et le quai de Maestricht et la rue Sur les Foulons au Sud-Est, d'autre part.

De Crassier, qui écrivait en 1845, expose une application des principes d'immunités en l'occurrence ⁽⁵⁾.

« Lorsque, dit-il, un criminel était extrait des prisons

(1) Ne pouvant ici que signaler en passant cette précieuse œuvre artistique et historique, nous croyons devoir indiquer les principales études dont elle a fait l'objet en ces derniers temps : LONAY, *Notice sur les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy*. (BIAL, t. XII, p. 61.) — J. HELBIG, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège*, 2^e éd., pp. 28-33. — KURTH, *Renier de Huy*. (BARB, 1903.) — Note sur le nom de Lambert Patras. (Ibid.) — J. DESTREE, *L'auteur des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège*. (Bull. des Musées royaux, déc. 1903.) — Henry ROUSSEAU, *Les Fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège*. (Même Bulletin 1904.) — DEL MARMOL, *Quel est le véritable auteur de la cuve baptismale de Saint-Barthélemy?* (Vieux Liège, 1904.) — BÉTHUNE, *Les fonts bapt. de Saint-Barthélemy à Liège*, 1904. — J. DEMARTEAU, *A qui le baptistère de Saint-Barthélemy?* 1906. — Ibid., *Deuxième note sur les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy*, 1907. — Henry ROUSSEAU, *Les fonts baptismaux*, etc., 1909. — Ibid., *Note complémentaire*. V. aussi BIAL, t. XXXIX, p. 481. — L. HALKIN, *Les inscriptions métriques des fonts de Saint-Barthélemy à Liège*, 1909. — BALAU, Ibid. — GOBERT, *Encore les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy à Liège*, 1911. — G. GHILAIN, *Fonts baptismaux*, etc. Bœufs et couvercle, dans BIAL, t. XLIV, p. 89.

(1) Man. 1188, f. 108 BUL.

(2) Voici la liste des CURÉS DOYENS de Saint-Barthélemy depuis la réorganisation des paroisses au début du XIX^e siècle : Laurent-Thone (1803-1817); Théod.-Joseph Cloes (1817-1830); Sébastien Lovens (1830-1835); Gérard Lovens, frère du précédent (1835-1857); Gérard Lonay (1857-1867); Vincent-Joseph Dupont (1867-1888); Lacroix (1888-1911); Jadoul (1911-1917); — J. Bodson (1917.....), titulaire actuel.

(3) L'église Saint-Barthélemy a été portée par la Commission royale des Monuments dans la 2^e classe des édifices les plus remarquables de Belgique.

(4) Le chœur a été décoré par Aug. Javaux, de Scènes de la Vie de Saint-Barthélemy.

(5) *Recherches sur l'histoire de la principauté*, p. 15, à la fin de l'ouvrage.

de Saint-Léonard pour être supplicié, les terrains claustraux de l'église collégiale Saint-Barthélemy s'opposaient à ce que le transport se fit par la place qui conduit dans la rue Féronstrée ou par la rue passant devant l'église Saint-Thomas (aujourd'hui rue Delfosse)... Il fallait donc que le convoi, après être sorti de la porte Saint-Léonard, rentrât par le pont Maghin, et rejoignît la rue Féronstrée en longeant la rivière de Meuse. Pour obvier à cet inconvénient grave, on demanda et l'on obtint de la cour de Rome, la sécularisation non seulement du terrain de la rue dite Devant Saint-Thomas, mais de toutes les maisons qui, d'un bout à l'autre de cette rue longeaient l'église et le cimetière qui étaient également sur le terrain claustral de la même collégiale » ⁽¹⁾.

De Crassier ajoute que de son temps on voyait encore en l'ancienne maison presbytérale de Saint-Thomas une pierre enchâssée dans le mur extérieur, portant l'inscription suivante :

« *Le terrain et les maisons le long de l'église et du cimetière de Saint-Thomas, ainsi que le pavé, sont sécularisés par la Sacrée Congrégation en l'an 1632.* »

Ophoven confirme le fait. Seulement, avec raison, il le reporte à l'année 1732 ⁽²⁾. Dès l'année 1728, la Cité comme le chapitre de Saint-Barthélemy visaient à obtenir la sécularisation. Cette année-là même, la première accordait au chapitre collégial une somme de 200 florins « pour frais faits pour obtenir la sécularisation » ⁽³⁾. Celle-ci fut octroyée par la Sacrée Congrégation romaine, le 21 juillet 1732. Le *Recueil des Edits* qui reproduit le texte de la bulle dans sa seconde édition invoque, à l'appui de l'abolition susdite, d'autres arguments que ceux avancés par de Crassier.

« Comme les immunités de l'église collégiale de Saint-Barthélemy », y lit-on, « étaient d'une très grande étendue et que sous icelles, principalement dans la rue nommée du Porc ⁽⁴⁾ et dans celle de Saint-Thomas ⁽⁵⁾ se trouvaient plusieurs petites maisons de peu de valeur, propres seulement à loger gens de métier et de basse condition, lesquelles servaient presque ordinairement de refuge et d'asile aux criminels, malfaiteurs et autres personnes de mauvaise vie.

» C'est pourquoi on a trouvé à propos d'en retrancher par la présente bulle une partie en sécularisant et privant du bénéfice desdites immunités les maisons suivantes, sçavoir, dans la dite rue du Porc en commençant d'un côté au derrière de la maison de M. le bourgeois maître de Trappé ⁽⁶⁾, jusqu'à la maison de Madame Halley exclusivement, important sept maisons, et de l'autre côté de la même rue depuis la maison de Madame la veuve Van Wel jusqu'à la maison de M. Behr; aussi exclusivement, faisant ensemble onze maisons; en outre, dans la rue de Saint-Thomas vingt-une maisons, en com-

mençant à celle de M. Pannée jusqu'à celle appartenant à M. Destordeur et Vaudenie qui fait l'anglée de la dite rue et ce toutes lesdites maisons ci-dessus désignées avec le pavé respectivement adjacent.

» Cette bulle est soutenue d'un grand fond d'équité et de justice et très conforme aux sacrés canons, car ces maisons ou plutôt maisonnettes n'étaient aucunement canoniales, c'est-à-dire propres à loger les chanoines » ⁽¹⁾.

Ce que semblent avoir ignoré Louvrex, Ophoven et de Crassier, c'est qu'une sécularisation avait précédé au XVII^e siècle celle à laquelle ils font allusion.

En 1696, à la suite des guerres entre nations voisines et auxquelles la principauté avait fini par être mêlée, le chapitre de Saint-Barthélemy se voyait réduit à une condition financière des plus pénibles. Déjà des résidences claustrales étaient partiellement aux mains des laïcs, contrairement à d'anciennes règles canoniques. En effet, le pape Urbain VIII, par une bulle de juillet 1626, désirant mettre fin à des abus qui s'étaient dès lors fait jour, avait exigé que tous les biens de chapitres vendus à des laïcs fissent retour aux collégiales dont ils provenaient. Toutefois, celles-ci étaient tenues d'indemniser les détenteurs de ces biens, des frais de bâtisses ou de réparations qu'ils avaient pu faire.

Le chapitre de Saint-Barthélemy, ne jouissant plus des revenus suffisants pour rentrer en plénière possession de son domaine canonial, sollicita de la Sacrée Congrégation de Rome les autorisations nécessaires pour la sécularisation d'immeubles. Par un décret du 13 mars 1697, la Congrégation romaine compétente accorda le pouvoir, à Mgr de Hinnisdaels, administrateur et vicaire-général du diocèse de Liège, de permettre au chapitre, d'aliéner ses maisons canoniales jusqu'à concurrence d'une somme de 6,000 écus romains, soit, en monnaie courant alors au pays de Liège, de la somme de 30,000 florins. Le vicaire-général octroya les autorisations voulues, par acte du 25 mai suivant.

Les privilèges claustraux ont été supprimés à la Révolution française, par la loi du 25 novembre 1797, promulguée à Liège le 19 décembre suivant.

Barthélemy

CHAUSSÉE SAINT- — Nous nous trouvons en présence du premier nom porté par la section de la rue Féronstrée qui va de la rue Potiérue à la place des Déportés. On écrit maintenant *Barthélemy*, mais nos ancêtres étaient loin d'orthographier ce nom d'une façon uniforme. Il est figuré dans une charte du XII^e siècle par *Bertelmi* et *Biertelmi*. Hemricourt, l'historien du XIV^e siècle, le transforme en *Bartholomé*, tantôt en *Bertremeir*, tantôt encore en *Bertremeit*. D'autres, enfin, l'ont écrit *Bertremel*, *Bertremeier*, *Byemeit* et *Bieme*. Il est vrai que les Wallons disent, même de nos jours, *Biè't'mé*.

La *chaussée*, c'était, en général, ce que, en la seconde moitié du XIX^e siècle, nous appelions *faubourg* en français et *tchâsséy* en wallon. La rue *Chaussée-des-Prés* est la seule vieille *chaussée* dont le nom se soit

(1) A la rubrique *Cloîtres*, nous citons un exemple curieux se rapportant au territoire canonial de Saint-Barthélemy, qui prouve l'importance que l'on attachait aux immunités claustrales.

(2) *Suite du Recueil héraldique des bourgmestres de Liège*, p. 37.

(3) CC, exercice 1728-1729. — En 1736, la Ville payait encore 60 fl. brab. en gratifications et pour ses vacations en allant à Cologne l'an 1733, au sujet de la sécularisation du terrain acheté à MM. de Saint-Barthélemy. (RCC, r. 1735-1738, f. 68.)

(4) Maintenant rue des Brasseurs.

(5) Aujourd'hui rue Delfosse.

(6) Actuellement la propriété Van Zuylen.

(1) Tome II, p. 67.

maintenu jusqu'à nous. Comme celle-ci, la *chaussée Saint-Barthélemy* ne faisait pas anciennement partie de la cité. Dans un diplôme datant de 1031, donc de quelques années après la fondation de l'église Saint-Barthélemy, l'évêque Réginaud la dit située dans le faubourg de Liège ⁽¹⁾. En 1044, l'évêque Wazon, dans un autre diplôme, affirme à son tour que le sanctuaire se trouvait, en ce temps, *in suburbio Leodiensi* ⁽²⁾.

A cette époque, la cité était limitée de ce côté, par la porte dite *Hasselinporte*, à proximité de Potiérue. Au delà de cette porte, commençait le faubourg ou *Chaussée Saint-Barthélemy*. Cet état des lieux ne persista pas indéfiniment. Au XIII^e siècle, les limites de la cité furent reculées jusqu'à la place dite maintenant des Déportés. C'est ainsi que Gilles d'Orval, écrivain de la première moitié de ce XIII^e siècle, pouvait dire, en parlant de l'église Saint-Barthélemy, qu'elle s'élève « *presqu'à l'extrémité de notre cité* » ⁽³⁾.

Néanmoins, le peuple conserva, même au siècle suivant, à la voie déjà fort habitée ⁽⁴⁾, le nom *chaussée Saint-Barthélemy* ⁽⁵⁾.

Barthélemy

RUE SAINT- — Dès le début du XV^e siècle, la *chaussée* dans la partie au delà de l'église Saint-Barthélemy était généralement dénommée *rue*. L'appellation *Saint-Barthélemyrue* ou *rue Saint-Barthélemy* se maintint durant un temps assez long. Elle fut changée ensuite en *rue Porte Saint-Léonard* jusqu'à ce qu'enfin en 1863 cette rue ait été englobée dans la *rue Féronstrée*.

Barthélemy

RUE DERRIÈRE SAINT- — On désigna ainsi durant plusieurs siècles, la rue que, depuis 1863, nous nommons *rue Saint-Thomas*. Elle se trouve, en effet, derrière l'église Saint-Barthélemy. C'est *Derrière Saint-Barthélemy*, dénomination qui devint plus ou moins générale, que l'on imprimait, lors de la révolution de 1830, le journal orangiste intitulé *l'Echo*, dont les locaux furent pillés, les 28 et 29 de mars 1831. On sait que la Ville fut rendue responsable des dégâts causés par cette émeute.

Barthélemy

PRÉ SAINT- — La place Paul Janson portait autrefois le nom *pré Saint-Barthélemy*. Elle constituait, dans le principe, un véritable *pré* qui se prolongeait très anciennement jusqu'à la Meuse. C'était le *Pré aux Clercs* de la collégiale Saint-Barthélemy. Là, sous un tilleul,

siégeait au moyen âge la cour censale du chapitre ⁽¹⁾. Nous le voyons citer comme tel dans un *relief* daté de 1357 et délimitant un fief des eaux de la Meuse. Il y est dit que ce fief commençait au *Jardin des Clercs* de Saint-Barthélemy. Cette condition ne devait plus durer longtemps. Le *pré* ne s'étendit plus que jusqu'à la voie pavée de la rue Féronstrée. Aussi désigna-t-on la partie de cette rue à proximité du *pré* sous le nom *devant le Pré Saint-Barthélemy*. Les plans vieux de trois siècles montrent le *pré* Saint-Barthélemy comme ayant à peu près la même délimitation que la place actuelle. Il était clôturé presque entièrement du côté de la rue Féronstrée et contenait quelques gros arbres plantés un peu au hasard et qu'on a renouvelés à diverses époques. L'avant-dernière plantation datait de 1859. Elle a été remplacée en 1923 par la présente ⁽²⁾.

Le nom *pré Saint-Barthélemy* a persisté dans le peuple jusque fort avant au XIX^e siècle avec celui de *place Saint-Barthélemy*. A la fin de ce XIX^e siècle, il n'était pas rare encore d'entendre des gens du peuple appeler en wallon la place Saint-Barthélemy *pré Saint-Bièt'mé*.

Barthélemy

PLACE SAINT- — Cette dénomination n'existe plus officiellement. Elle a été supprimée par le Conseil communal le 22 mars 1920. C'est maintenant la place *Paul Janson*.

Jadis, on la désignait aussi *pré Saint-Barthélemy* ⁽³⁾, appellation qui commémorait l'état topographique au moyen âge.

Sous le régime républicain de la fin du XVIII^e siècle, une fête funèbre a eu lieu sur cette place à la mémoire de la mort de Louis Le Pelletier de Saint-Fargeau. Ce conventionnel avait été assassiné le 20 janvier 1793 au Palais royal, à Paris, chez le restaurateur Février, par le chevalier de Paris, garde du corps de Louis XVI. Une cérémonie du même genre fut célébrée le 30 *vendémiaire an VI* (21 octobre 1797), en l'honneur du général Hoche.

Sur la place susdite habitaient en 1793, le syndic de la cité, Ophoven, et la famille de Spirlet.

En 1827, la place fut choisie pour siège de la foire aux laines indigènes. Elle n'a pas servi longtemps à ce marché.

Barthélemy

PORTE SAINT- — Ainsi a été dénommée souvent dans le principe, l'ancienne porte fortifiée dite de *Saint-Léonard* ⁽⁴⁾. Nous renvoyons les renseignements historiques à la rubrique *Porte Saint-Léonard*.

(1) *In suburbio Leodiensi*. (MIRAEUS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 809 et suiv.)

(2) *Ibid.*, t. II, p. 810.

(3) *Pene in extremo civitatis nostræ*. (MGS, t. XXV, f. 57.)

(4) 1437 : Maison sée en *Byemeruue* assez près delle porte Saint-Lynard. (EL., r. 8, f. 181 v^o.) — 1455 : Maison sée entre *Biemeruue* et Lombardie delés le porte Saint-Lynard. (*Ibid.*, r. 19, f. 121.) — Dans un document de 1348, on cite comme habitant cette rue, à côté de la porte Saint-Léonard, un nommé Libert Becco, boulangier.

(5) Année 1348 : Maison *chaussée* Saint-Barthélemy devant la porte par où l'on se rend à Saint-Léonard. (*Charte de l'époque*.)

(1) 1349, 6 octobre : *In prato ad dictam ecclesiam sub tilia*. (*Cartul. de Saint-Barthélemy*, f. 128.)

(2) *BV*, 1924, p. 1744.

(3) En 1738, la Cité construisit à travers la place un égout qui coûta 663 flor. En 1779, il fut raccordé avec celui de la rue Hors-Château. (RCC, r. 1778-1780, f. 181.)

(4) 1294 : Maison ki siet aseis près delle *porte Saint-Bertremeir* devers les murs si om vat vers Saint-Linart. (PI, r. 13, f. 205.)

Barthollet le Mangon

RUE — Au XVI^e siècle, existait dans la rue Pécluse une petite rue, ou plus probablement une impasse, dite *Barthollet le Mangon*, du nom d'un boucher habitant l'endroit ⁽¹⁾.

Bas Laveu

RUE — Toute une grande étendue de terrain située derrière l'ancien couvent des Anges s'appelait autrefois *au Laveu*. Nous donnons les explications historiques à la rubrique *Laveu*. Le *Laveu* se partageait en *Haut Laveu* et en *Bas Laveu*. En 1879, on a délimité officiellement la rue *Bas Laveu*. Elle commençait à la place des Wallons et aboutissait rue Bois-d'Avroy. Elle est devenue *rue du Laveu* tout court depuis le 28 juillet 1889.

Bas Rhieux

RUE — commence rue de Hesbaye, du côté de la rue Sainte-Marguerite, et débouche dans la même rue de Hesbaye, vis-à-vis de la rue Wacheray.

De vastes terrains cultivés, situés à la droite du faubourg Sainte-Marguerite, ont été coupés, il y a environ un demi-siècle pour l'ouverture de la rue de Hesbaye. Ces terrains formaient l'endroit dénommé autrefois *Bas Rhieux* ⁽²⁾. Ce nom signifie *partie basse du ruisseau*, représenté ici par la *Légia*. L'appellation *Bas Rhieux* fut appliquée plus spécialement à une rue qui était longue sur une bonne partie de son parcours par la *Légia*. Cette rue, déjà mentionnée il y a plus de trois siècles ⁽³⁾, avait été créée principalement pour le service des trois moulins que le ruisseau y activait autrefois. Elle commençait anciennement faubourg Sainte-Marguerite même, vers la rue Mabet. Malgré cela, et quoiqu'elle n'eût guère que quatre mètres de largeur, cette voie avait son importance dans le passé. Il y a un siècle et demi, on comptait 36 maisons et 107 habitants.

Le 28 janvier 1667, J. Gordinne avait obtenu du prince le droit de chercher à extraire la houille « sous le royal chemin en Bas Rhieux ». C'est en suite de ces recherches qu'aura été creusée la bure de la Grande Pixherotte, dans le Bas Rhieux même, près de l'ancien moulin Watrin. Son exploitation est maintenant comprise dans celle de la Société Bonne-Fin, à Sainte-Marguerite.

En 1769, la Cité obligea les meuniers à construire un canal spécial de façon à éviter des inondations de la *Légia* dans les terrains voisins ⁽⁴⁾.

Le 30 juin 1756, fut décidé l'élargissement d'une partie du chemin du Bas Rhieux. Vers 1870, l'ancien Bas Rhieux a été sectionné. La première partie, d'une cen-

taine de mètres, a été englobée dans la rue de Hesbaye. La seconde forme la rue Bas Rhieux actuelle qui se termine en face de la rue Wacheray. La dernière section de l'ancien Bas Rhieux a été comprise, sur une centaine de mètres encore, dans la rue de Hesbaye au delà de la rue Wacheray.

C'est seulement depuis 1879, après l'exécution des travaux d'ouverture de la rue de Hesbaye, que l'on a fixé officiellement les nouvelles limites de la rue Bas Rhieux.

Des alignements approuvés par le Roi les 19 décembre 1870 et 7 janvier 1903 furent modifiés par le Conseil les 13 novembre 1905 et 25 juin 1906.

Basse Chaussée

RUE — Comme l'indiquait son nom, cette voie formait la partie basse de la *chaussée* de Liège à Saint-Trond qui date du commencement du XVIII^e siècle. Elle est devenue la *rue Eugène Houdret*, en vertu d'une délibération du Conseil communal de Liège du 30 janvier 1922 ⁽¹⁾.

Autrefois, le nom Basse Chaussée n'était donné qu'à la section de la route allant de la rue Sainte-Marguerite au débouché de la rue de Hesbaye actuelle. Dans les derniers lustres, la rue Basse Chaussée comprenait la voie allant du haut de la rue Sainte-Marguerite à la rue des Moulins.

Basse Chevaufosse

RUE — Il y avait autrefois une rue Basse Chevaufosse et une rue Haute Chevaufosse. Pour éviter toute confusion, en 1870 la Ville dénomma cette dernière voie *rue Chevaufosse* tout court, tandis que la rue Basse Chevaufosse est devenue *rue Monulphé*.

Basse: Cornillon, Droixhe, Leuze, etc.

EN — Voir Cornillon, Droixhe, Leuze, etc.

Bassenge

RUE — conduit de la rue Saint-Gilles à la rue Nysten.

La rue *Madame* était une ruelle entre deux haies qui conduisait de la rue Saint-Gilles au Haut Laveu. Elle a été élargie au début de la seconde moitié du XIX^e siècle et de nombreuses bâtisses y ont été faites depuis lors. Cette voie est devenue le 6 mars 1863 rue *Bassenge*. On lui a donné ce nom en souvenir d'un Liégeois qui joua un grand rôle dans les événements politiques de la fin du XVIII^e siècle. Ce concitoyen est **Jean-Nicolas Bassenge**, qu'il ne faut pas confondre avec son frère puîné, Jean-Thomas-Lambert Bassenge ⁽²⁾, lequel s'est

(1) V. Eugène Houdret (rue).

(2) Les Bassenge étaient depuis très longtemps fixés à Liège. La famille provenait réellement de la commune de Bassenge. Plusieurs de ses membres se trouvaient installés au faubourg Sainte-Marguerite au début du XVI^e siècle. (*Stock Lardinois*, f. 138, de notre coll. part.). Ils étaient dès lors bourgeois de Liège. L'un d'eux, à ce temps, était même commissaire de la cité, et avait pour femme Marie Rollants. Leur fils, Jean, surnommé *le marchand*, comme le père, pour justifier ce surnom, sans doute, voyagea dans toute la France avec un but commercial, au dernier tiers du XVI^e siècle. (*AE, Bourgeoisies accordées par les bourgeois-mestres*, r. 1564-1571, f. 136.) On disait alors de Bassenge, à raison de l'origine de la famille.

(1) 1589 : Maison extant en Peclus, par. Saint-Jean-Baptiste, joind. vers les Vignes à la petite rue Barthollet le Mangon. (RP, r. 4, p. 150.)

(2) 1626 : By, mollin de Doufloxhe, en lieu dit Basserieu. (*Acte de l'époque*.)

Nous n'avons jamais rencontré un exemple du vocable Bas Rhieux transformé en Bassè-Rowe. (Cf. Em. GÉRARD, *Le Faubourg Sainte-Marguerite*, BSLW, s. 2^e t. XI, p. 233.)

(3) 1621 : Vinaire condit Basserieus. (CF, r. 249, f. 97.)

(4) RCC, r. 1768-1771, f. 188.

également signalé chez nous durant la dite période. Tous deux appartenaient à une famille bourgeoise assez aisée. Jean-Nicolas naquit à Liège le 24 novembre 1758. Il fit ses études au collège de Visé tenu alors par des Pères de l'Oratoire. Bassenge y rencontra deux autres Liégeois, Henkart et Reynier. Il se lia d'une étroite amitié avec ces deux compagnons dont les noms ont été attachés à deux artères voisines de la rue Bassenge. Ensemble, les trois amis suivirent, dans ce collège religieux, le cours de poésie française ; ensemble, ces jeunes gens furent entraînés dans le courant philosophique de l'époque. Les opinions exprimées par Bassenge dans ses écrits étaient si peu contenues qu'à l'avènement du prince-évêque Hoensbroeck l'écrivain liégeois crut prudent de se réfugier à Paris. Il y resta jusqu'à la Révolution d'août 1789 ⁽¹⁾.

Rentré dans sa ville natale et nommé député au Tiers-Etat, Bassenge fut constitué le défenseur des trois Ordres de l'Etat à la Chambre impériale de Wetzlar, à Berlin, et aussi au Congrès de Vienne. Il échoua partout. Peu de temps après, Hoensbroeck qui s'était éloigné du pays en insurrection, ayant repris possession du pouvoir, Bassenge, que le prince avait excepté de l'amnistie proclamée à l'occasion de sa réinstallation, émigra de nouveau à Paris, jusqu'à ce qu'il pût pénétrer dans Liège à la fin de 1792, avec l'armée du général Dumouriez. Il émigra derechef lorsque les Français, vaincus par les Autrichiens, battirent en retraite le 5 mars 1793.

Cependant, l'armée française reprit le dessus en juillet 1794, rouvrant ainsi à Bassenge les portes de la cité liégeoise. Le 27 *brumaire an III* (17 novembre 1794), Bassenge fut désigné comme administrateur d'arrondissement de Liège par un arrêté des représentants du peuple Pérès et Portiez de l'Oise et installé le 3 *frimaire* suivant (23 novembre). Il n'y resta pas longtemps. Le 28 *floréal an III* (17 mai 1795) il était nommé procureur de la commune par le conventionnel Robert de Paris. Le 1^{er} octobre 1795 fut prononcée, par la Convention nationale, la réunion du pays liégeois à la France. Au bout de deux mois, le 25 *frimaire an IV* (16 décembre 1795), notre concitoyen était délégué en qualité de Commissaire du Directoire exécutif près le département de l'Ourthe par le représentant du peuple Bouteville ⁽²⁾. Ayant été élu député au Conseil des Cinq Cents le 24 *germinal an VI* (13 avril 1798), il fut remplacé comme commissaire du Directoire, par son frère Lambert le 13 *prairial* (20 mai). Le Sénat choisit Nicolas le 7 *nivôse an VIII* (28 décembre 1799), comme membre du Corps législatif pour le département de l'Ourthe. Ses opinions franchement républicaines et trop avancées le firent éliminer de ce dernier corps politique en 1802.

Dépossédé de ses attributions, Bassenge vécut à Liège, sans emploi. Il parvint péniblement le 1^{er} *nivôse an XIII* (22 décembre 1804) à obtenir l'humble poste de biblio-

thécaire de la ville, au modeste traitement de 1,200 fr. l'an. Il remplissait cette charge lorsque le 16 juillet 1811, il mourut, célibataire, dans la rue Basse Sauvenière à l'âge de 52 ans ⁽³⁾.

Il est difficile de le ranger parmi les modérés de la Révolution. Lui-même s'y opposait comme en convient Adolphe Borgnet ⁽²⁾. Bref, s'il s'était inspiré uniquement de ses talents, l'homme politique eût été à même de rendre de grands services à son pays, tandis qu'il s'est éclipsé finalement dans la misère et dans l'oubli général ⁽³⁾.

Depuis le moment où elle a reçu sa dénomination présente, la rue Bassenge s'est beaucoup améliorée et se trouve bâtie des deux côtés sur toute son étendue. Le terrain a gagné une plus-value considérable. Tandis que le prix du mètre carré était de six francs en 1858, on le payerait douze et quinze fois plus de nos jours.

Un *Home familial* a été installé en 1922, rue Bassenge 45, par le Bureau de Bienfaisance, dans un immeuble acquis à cette fin au prix de 45,000 francs. Il est destiné aux enfants trouvés et abandonnés mis à charge de l'assistance publique et qui montrent des dispositions pour les études primaires, moyennes ou professionnelles.

Basse Pierreuse

RUE — L'appellation *Basse Pierreuse* n'a pas été appliquée seulement à la partie basse de la rue Pierreuse d'aujourd'hui. On comprenait dans cette dénomination la rue du Palais actuelle, à l'exception peut-être de ses deux extrémités. Cette dernière rue était même souvent désignée sous le nom de *Pierreuse* tout court.

Dès le XIV^e siècle, on remarquait, dans la Basse Pierreuse, un puits ⁽⁴⁾ ou plutôt un réservoir de la Légia, qui a été conservé pendant plusieurs centaines d'années contre le palais même, entre l'entrée du local des Archives et celle des bureaux du Timbre.

Pourquoi désignait-on la rue du Palais actuelle sous le nom de *Basse Pierreuse*? Il faut en chercher la raison dans la disposition topographique primitive de l'endroit. La rue du Palais formait jadis le prolongement direct de Pierreuse, d'une façon plus apparente encore que de nos jours. Bien des changements ont été opérés de ce côté, lors de la construction du palais d'Erard de La Marck au premier tiers du XVI^e siècle. C'est par routine, sans doute, qu'on désigna, dans la suite de ce XVI^e siècle, comme étant situées en Basse Pierreuse ⁽⁵⁾, les

(1) GOBERT, *Mémoires inédits sur la Révolution Liégeoise* de 1789. (BIAL, t. XXXVII, p. 66 du tiré à part.) — DARIS, *Hist.* (1724-1852), t. III, p. 302.

(2) Rapport de N. Bassenge tendant à la réunion de la principauté de Liège à la France. — BORGNET, *La Révolution liégeoise*, t. II, p. 383.

(3) GOBERT, *Documents inédits sur Lambert et Nicolas Bassenge*. (BIAL, t. XLII.) — U. CAPITAIN, *Une lettre de Bassenge*, p. 1.

(4) 1392 : Maison de pierre en Pierreuse devant le puch. (CF, t. 44, f. 44.) — 1501 : Maison de la Stôle gisante entre ralheit puce et les Mineurs, joind. vers les Mineurs a Blan Mouton, d'amont vers le palais ale rualle az Moxhons. (EL, t. 58, f. 227 v^o.)

(5) 1595 : Maison de la Blanche Estoile en la Basse Pierreuse, derrière le Palais, par. Saint-André. (RP, t. 11, f. 131.)

(1) Dans sa jeunesse, Bassenge avait été encouragé par le chef de l'Etat liégeois. Quelques années plus tard, il n'hésita pas à qualifier le prince-évêque Hoensbroeck d'*animal*, de *brigand* et d'*imbécile despote*. Pendant des années, il combat avec acharnement les principes constitutifs de la principauté de Liège, lui qui avait à plusieurs reprises reconnu les précieuses libertés et les belles prérogatives que la Constitution, fondement de cette principauté, accordait au peuple.

(2) Bassenge est un des trois Liégeois qui furent chargés d'aller offrir à la République française l'annexion de notre territoire.

maisons qui s'élevaient derrière le Palais. Aussi avait-on soin d'ajouter alors, à l'appellation *Basse Pierreuse*, les mots *derrière le Palais*, pour éviter toute confusion. Les vues de la ville du commencement du XVII^e siècle, qui montrent la partie de la rue du Palais située près de l'église des *Mineurs* (aujourd'hui *Saint-Antoine*), avec sa série de maisons serrées, la signalent sous le titre *Derrière le Palais*. De plus, aucune nomenclature des rues, faite en ce temps, ne mentionne une rue *Basse Pierreuse*, preuve que cette dénomination était tombée en désuétude à raison de la transformation opérée à l'ouest de la rue du Palais.

Basse Sauvenière

RUE — part de la place du Théâtre et s'étend jusqu'à la rue des Bégards.

Nous faisons connaître, sous la rubrique *Sauvenière*, l'origine du mot et ce qu'était la *Sauvenière* dans le principe. Ne traitons ici que de la rue *Basse Sauvenière*. A se fier aux racontages de Jean d'Outremeuse, nous connaîtrions facilement l'auteur de la dénomination. C'est, selon lui, Radulphe des Prez qui vivait au IX^e siècle. Il prétend aussi que la famille des Prez habitait, dès le temps de saint Hubert, le territoire de la Sauvenière, qui était en sa possession. Sous Notger, elle aurait transmis sa propriété de la Sauvenière au chapitre de Saint-Lambert en échange de vastes terrains du quartier d'Outre-Meuse cédés par Notger. D'après Jean d'Outremeuse donc, Radulphe des Prez, « que Ogier avait institué petit voué », aurait édifié « une petite vilhe *fours* (en dehors) des murs qu'ilh appellat la *Basse Sablenier* et *cheaz* (les habitants) de Liege, l'appellont *Savenier* ⁽¹⁾. » Mais comment accorder la moindre créance au récit de ce chroniqueur, alors qu'il mentionne des « murs » d'enceinte qui n'étaient pas sortis de terre au siècle auquel il reporte le fait, et alors que le Radulphe des Prés et l'Ogier le Danois qu'il invoque sont des êtres purement mythiques pour Liège?

Le plus ancien document authentique dans lequel est indiquée la Sauvenière date du 23 décembre 1107. C'est un diplôme de l'empereur Henri V ⁽²⁾. La Sauvenière y est désignée *Sabulonaria*. Aucune distinction dans cette pièce entre la *Haute* et la *Basse Sauvenière*. Aucune allusion non plus aux différences d'altitude de la localité dans une charte de la collégiale Sainte-Croix datant de 1230 qui nous apprend que celle-ci possédait une brasserie in *Sabuleto* (dans la Sauvenière) ⁽³⁾. Il est patent, cependant, qu'alors on divisait la Sauvenière en partie haute et partie basse. Cela résulte d'une pièce de 1283 de la même collégiale, où l'on cite « la voie qui est vulgairement appelée la *Haute Sauvenière* ⁽⁴⁾. » Nul ne

partagera l'avis de F. Henaux que « le sol actuel de la rue Basse Sauvenière doit être de 40 à 50 pieds plus élevé qu'il n'était au X^e siècle ⁽¹⁾ ». Mais naturellement il y a eu, de-ci de-là, quelques exhaussements de terrain nécessités par le comblement du bras voisin de la Meuse ou pour niveler le sol.

Serait-il vrai que, par suite de la proximité de ce bras de la Meuse, la Basse Sauvenière aurait servi, au X^e et au XI^e siècle, de première installation aux tanneurs? C'est l'opinion de Vlierden, du commencement du XVII^e siècle. Il écrit « *Coriarii, quibus, quod olim ut audio Sabinam humiliorem viam* (la Basse Sauvenière) *et Rolandi gurgitem occuparent..., datus est,* » etc. ⁽²⁾.

On voit que, au temps de Vlierden, la rue Basse Sauvenière s'étendait comme maintenant jusqu'aux Degrés mêmes des Bégards. D'après cet auteur, « les odeurs infectes qui empoisonnaient, par une conséquence naturelle de leurs travaux (des tanneurs), l'air d'une des parties les plus populeuses et les plus agréables de la ville, les amas de tan qui corrompaient l'eau limpide du fleuve, rendirent bientôt leur séjour intolérable en cet endroit ».

Faut-il ajouter foi à l'avis de Vlierden quant à l'installation des tanneurs en l'endroit précité? Une charte de 1396 signale que Ph. Oneil, chapelain et compteur de la cathédrale fait relief à *Collars de Hodeige, tanneur* et citain de Liège, d'une maison avec dépendances en Basse Sauvenière ⁽³⁾. Il ne s'agit là que d'une simple transmission d'un bien à un tanneur du quartier d'Outre-Meuse. De fait, on n'a jamais découvert quelque vestige confirmant l'assertion de Vlierden. De plus aucun annaliste ou chroniqueur, depuis Hariger jusqu'à Jean d'Outremeuse, n'a indiqué l'existence de tanneries en la Sauvenière.

On sait que des professionnels se sont établis en Lulay des Febvres et qu'ils étaient installés au XIII^e siècle si point antérieurement Outre-Meuse. On sait aussi que alors, nul membre de la corporation ne pouvait pratiquer son état en dehors des limites fixées à une section du quartier d'Outre-Meuse.

Or, il est possible de prouver qu'antérieurement, ces artisans n'étaient pas à même d'occuper la Basse Sauvenière.

L'évêque Eracle, à la demande des moines de l'abbaye de Stavelot, leur concéda, par charte du 1^{er} juillet 961 un emplacement (*saticum*) avec exemption de cens, pour servir de refuge ⁽⁴⁾. Où était situé ce refuge? La question a été fort discutée. Le chanoine Ernst, qui écrivait en 1805, disait que cet hôtel était installé au bout de la ruelle d'Aix, s'ouvrant « Haute Sauvenière ». « On y voyait encore, il n'y a pas longtemps », ajoutait-il, « les armoiries de Stavelot représentant un

(1) J. D'OUTREMEUSE, t. III, p. 10.

(2) ROP, s. 1^{re}, p. 12.

(3) Cart. Sainte-Croix, f. 236.

(4) 1283 : Area sita juxta murum eccl. S. Crucis in via seu vico qui vulgariter Leodii alta Sabulonaria vocatur. (Cart. Sainte-Croix, f. 234 v^o.)

(1) BIAL, t. IV, p. 163.

(2) Tractatus de numero et ordine 32 tribuum inclytæ civitatis Leodiensis, p. 37.

(3) CESL, t. V, n^o 1899.

(4) HALKIN et ROLAND, Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, t. I, p. 179.

loup ⁽¹⁾. » On veut reconnaître ce refuge dans la *maison de Stavelot* qui fut vendue en 1292, au chanoine Walter, par Henri de Stavelot ⁽²⁾.

S'il en a été ainsi, l'hôtel rentra peu de temps après aux mains de l'abbaye. Le refuge eut une très longue existence. L'on savait qu'il se dressait en Basse Sauvenière, comme en témoignent d'anciens actes ⁽³⁾. M. Yernaux qui vient de produire une notice très étudiée sur *Les propriétés de l'abbaye de Stavelot et de Malmedy dans la ville de Liège* ⁽⁴⁾, est parvenu à situer exactement le refuge susdit. En se fondant sur la capitation paroissiale de Saint-Michel de l'an 1689, il lui donne pour emplacement le lieu où sont les bureaux et ateliers du journal *La Meuse*. C'est en face de l'ancienne ruelle d'Aix, mais à gauche de la rue Basse Sauvenière que l'hôtel était dressé. Il se trouvait donc entre la voie dite et l'ancien bras de la Meuse ⁽⁵⁾. Le bien avait beaucoup d'ampleur et joignait un autre refuge, celui de l'abbaye de Malmedy, très vieux également ⁽⁶⁾. N'est-ce pas assez dire que, dans ces conditions, les tanneurs n'ont jamais pu aller développer leur industrie mal odorante en Basse Sauvenière, où d'ailleurs ces refuges ne leur laissaient pas l'espace suffisant pour se livrer à leurs travaux?

Les abbés de Stavelot logeaient dans leur hôtel un receveur pour leurs biens de la banlieue de Liège ou situés en Hesbaye. M. Yernaux, dans sa notice, suit les vicissitudes des deux refuges à travers les siècles, leur destruction par Charles le Téméraire en 1468, puis leur réédification. Finalement, le 8 octobre 1744, les deux monastères cédèrent en accense perpétuelle à N.-P. Devisé, ancien bourgmestre de Liège leurs hôtels respectifs qui tombaient en ruines. Sécularisés de la sorte, les anciens refuges échappèrent à l'aliénation et à la vente comme biens nationaux sous la Révolution française. C'est pourquoi leur souvenir était généralement perdu dans la mémoire des Liégeois du XIX^e siècle et même de la seconde moitié du XVIII^e.

Comme il est exposé à la rubrique *Sauvenière*, le bourg de ce nom était distinct de la cité. Son administration relevait du prévôt de Saint-Lambert. Néanmoins, même dans le principe, son territoire n'était point habité uniquement par des chanoines et autres suppôts soit de la cathédrale, soit de collégiales, etc. Il abritait beaucoup de laïcs aux professions les plus variées.

Jean d'Outremeuse encore donne comme habitant principal de la Basse Sauvenière au X^e siècle, le fameux

Colin Maillart, dont la conduite valeureuse sur les champs de bataille, alors qu'il était devenu victime de la cécité, aurait fait passer le nom au jeu dit *Colin Maillart*. Ce n'est point s'avancer « à l'aveuglette », qu'affirmer que ce personnage aussi est le fruit uniquement de l'imagination inventive du légendaire du XIV^e siècle. Certes, les Maillart ont vécu en la Sauvenière ⁽¹⁾, mais ce ne fut pas antérieurement au XIII^e siècle. En ce siècle, avait été fondé en la cathédrale Saint-Lambert, un anniversaire dont la redevance était perçue — nous citons l'acte de fondation —, « sur une maison en la Sauvenière qui fut Olivier, brasseur, qui est à présent à *Colin Maillart* ⁽²⁾. »

Voilà le moment de l'arrivée en la Basse Sauvenière, du véritable *Colin Maillart* rêvé par Jean d'Outremeuse. C'est au XIII^e siècle et non au X^e qu'il vit le jour. De plus, il n'a nullement été le héros des prouesses narrées par le grand conteur. La Paix des Clercs, de l'an 1287, laisse comprendre — d'autres textes le confirment — que l'emplacement qu'occupait le principal hôtel des Maillart avait son siège au pied de ce que nous appelons maintenant *rue Haute Sauvenière*. Il faut noter que jadis, les dénominations n'ayant rien d'officiel, n'avaient non plus rien de fixe. C'est ainsi que, durant le moyen âge, on comprenait souvent dans la Basse Sauvenière, ce qui forme maintenant la partie basse de la Haute Sauvenière. Cette ancienne compréhension des choses provoque de graves difficultés dans l'identification des vieilles désignations de demeures en cette localité.

Jean d'Outremeuse, qui vivait il y a plus de cinq siècles à côté de l'hôtel du chef des Maillart s'est complu à exposer très louangeusement l'existence de cette famille en la Sauvenière.

Lui aussi a raconté, d'après des chroniques de Hugues de Pierpont, dit-il, les guerres du commencement du XIII^e siècle soutenues par notre principauté contre le duc de Brabant et dont ce prince-évêque fut l'un des héros. C'est pendant ces luttes et dans la maison de l'un d'eux, dans celle d'Arnould Maillart « noble chevalier qui eut six chevaliers frères tous *esquevins* (échevins) » — ose dire sérieusement l'historien ci-dessus, — que s'est déroulé un terrible drame. La dame d'Arnould Maillart en fut l'héroïne.

C'était en 1212. Le duc Jean de Brabant, accompagné de Guillaume Longue-Épée et d'une forte armée, venait d'envahir la ville et de la ravager d'une cruelle façon. Arnould Maillart, parti pour le service du prince, la dame était restée seule au logis de la Basse Sauvenière. Tandis qu'elle se lamentait sur la gravité de la situation et sur les dangers que courait son mari, entra dans le manoir un chevalier ivre de vin, de vengeance et d'odieux désir. La jeune et noble dame était de tous points charmante : il exigea d'elle, sous menace de mort immédiate, qu'elle se prêtât à ses coupables desseins.

La vertueuse damoiselle ne perdit pas son sang-froid. Feignant d'acquiescer aux intentions criminelles du

(1) TS, p. 282.

(2) CESL, t. II, p. 492.

(3) 1440 : *Maison de Stavelot* en la Basse Sauvenière. (Conv. et test., 681. — XV^e siècle : Maison qui fut Ernus de Nette en le Basse-Salvenir, droit devant l'hosteit de Stavelot. (Obit. de la par. Saint-Michel, f. 16.)

(4) BSL, t. XI.

(5) Un relevé des biens de l'église Saint-Michel, de 1454, porte que le refuge « joindait par derrière à Mousse, devant le préau de l'hôtel d'Aix ». (Par. Saint-Michel, r. 1454, f. 32 v^o.) — Un acte postérieur, de 1572, porte autorisation de « maisonner et édifier par deseur une ruelle et allée à Moese, joind. lad. ruelle vers Saint-Lambert à Georges Goeswin, vers la Fontaine Saint-Lambert, à une vuyde place de l'abbé de Staveleux. (CF, r. 250, f. 66.)

(6) Par. Saint-Michel, r. 1454, f. 32 v^o — CESL, t. V, n^o 3310.

(1) V. *Haute Sauvenière*.

(2) VIII k. nov. Com. Goblionis canonici sancti Materni pro quo habemus tres marchas et quindecim solidos supra domum in *Sabuleto* que fuit Oliveri braxatoris, que nunc est COLINI MAILHART, etc. (Liber Commem. Ecclesie Leod.)

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège

Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

2^{me} Volume — 3^{me} Fascicule



LIÈGE

GEORGES THONE, ÉDITEUR

1925